

Montesquieu An 2000

Bilans, problèmes, perspectives

On s'écartera ici un peu des coutumes qui gouvernent le genre des «états présents sur...». Il est assez difficile, dans ce cadre traditionnel, non seulement d'éviter l'inventaire, forcément incomplet, mais une sorte de palmarès plus ou moins déguisé, dont les oublis ou les silences ne sont guère conformes à l'intention déclarée d'objectivité. On voudrait, en reportant presque toujours en note références et renvois nécessaires aux enquêtes des chercheurs, et sans ambition d'exhaustivité, présenter de manière autrement organisée et, s'il le faut, plus ouvertement subjective, un tableau général des éléments nouveaux dont ils disposent, des connaissances acquises, des problématiques nouvelles qui se dégagent, des ruptures ou des conflits critiques avec les interprétations passées, et cela, sauf mise en perspective indispensable, sur l'espace des vingt-cinq dernières années¹. Au-delà de cette démarche, plus que faire un bilan, nous voudrions répondre à des questions premières, bien qu'évidemment, elles ne soient plus tout à fait les nôtres : qu'est-ce qu'entreprendre aujourd'hui une recherche sur Montesquieu ? Dans quelles conditions ? Avec quelles perspectives ? Assurément, et heureusement, les recherches originales à venir échapperont par bien des côtés à nos analyses. Mais celles-ci ne sont peut être pas inutiles, ne serait-ce que par leurs limites : peut-être aurons-nous à nous réjouir d'avoir un petit peu contribué à permettre à quelques-uns de faire quelques pas au-delà, ou à côté.

1. Le dernier état présent paru en France avait été établi par Corrado Rosso pour la revue *Dix-huitième siècle*, n° 6, 1976.

La philologie à l'œuvre: éléments et instruments

On peut faire rapidement le point sur ce qui est venu depuis vingt-cinq ans modifier ou compléter le corpus Montesquieu, son accessibilité, ses possibilités d'utilisation, son intérêt.

Donnons la primeur aux manuscrits. On peut consulter, à la bibliothèque de l'Université de Yale, celui de l'*Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, vendu à Paris en mars 1957, et longtemps inaccessible: l'étude et les datations des suppressions, des corrections et des annotations, jointe à ce que nous pouvons savoir de l'utilisation de l'œuvre d'après le manuscrit BNF de *L'Esprit des lois*, n'est pas sans intérêt. Le premier tome de la *Correspondance générale*², qui a inauguré la nouvelle édition des *Œuvres complètes*, a mis en mouvement une recherche: on a retrouvé un petit nombre de manuscrits – de Montesquieu et de ses correspondants – qui peuvent permettre d'affiner notre connaissance des habitudes culturelles ou du milieu social où s'est formé un homme fort «mêlé», comme disait Montaigne. Mais l'essentiel de l'enrichissement du fonds manuscrit vient de ce qui restait des fonds de La Brède, qui a été remis en dation en 1994 par M^{me} la comtesse de Chabannes à la Bibliothèque de Bordeaux. Louis Desgraves en a intégré la description – ce fut sa dernière grande entreprise – dans un inventaire complet des fonds Montesquieu de cette bibliothèque³, inventaire qui a peut-être pour inconvénient de ne pas présenter séparément les éléments inconnus ou négligés jusqu'à présent, et d'autres déjà connus, parfois publiés dans l'édition Masson. Il y a là, à côté d'«extraits», quelquefois anciens, quelquefois postérieurs à *L'Esprit des lois*, nombre de dossiers issus des chutes du grand œuvre, déjà répertoriés dans leur ensemble par R. Shackleton, qui en a caractérisé les écritures, donc les dates probables ou possibles⁴. Cela était connu, en gros, depuis les inventaires de Barckhausen, et très partiellement présent dans l'édition Masson. Mais il y a aussi et peut-être surtout, dans un amas, peu ou mal classé, et même classable, quelques regroupements capitaux et beaucoup de «paperoles» de grand intérêt: par exemple, un projet de préface aux *Considérations sur les [...] Romains*,

2. 1700-1731. Édité par la Voltaire Foundation, l'Istituto italiano per gli studi filosofici (Napoli) et l'Istituto della Enciclopedia italiana (Roma), c'est le tome XVIII de l'ensemble, établi par Louis Desgraves et Edgar Mass, avec le concours de Jean Ehrard, Cecil P. Courtney, et Alberto Postigliola.

3. Louis Desgraves, *Inventaire des documents manuscrits des fonds Montesquieu de la Bibliothèque municipale de Bordeaux*, Genève, Droz, 1998.

4. Alberto Postigliola a retrouvé ce document dans ses dossiers à la Bibliothèque bodléienne. Il est joint au «fonds Montesquieu».

qui sera utilisé dans le volume à paraître des *Œuvres complètes*⁵, et même des fragments de premières versions des livres historiques rédigés *in fine* à Paris⁶. Les grands dossiers eux-mêmes, mis en ordre le plus souvent par Damours⁷ montrent, s'agissant de parts entières de l'ouvrage majeur, ou d'extraits de lecture d'ouvrages récemment parus, que quel qu'ait été le désir de repos du Président après *L'Esprit des lois*, il a persévéré dans le travail de recherche entrepris depuis tant d'années, et pas seulement, tant s'en faut, dans la perspective d'une édition définitive. Il y a certes la possibilité, d'après les nombreux linéaments que mettra mieux en valeur une enquête détaillée⁸, et en relation avec ce que nous apprend la correspondance, d'écrire, avec plus de précision, une histoire intellectuelle de Montesquieu après *L'Esprit des lois*. Il est aussi important de constater, pour les parties de livres ou les séries de chapitres écartés, qu'on se trouve parfois devant des orientations un peu différentes (s'agissant, par exemple, des fédérations ou des colonies) de celles de l'ouvrage publié : les choix faits par Montesquieu appellent une étude rigoureuse. Il y a enfin des indices, des indications de numérotation de livres qui permettent quelquefois de faire des suppositions acceptables sur des états intermédiaires du grand œuvre. Et bien d'autres éléments à repérer...

S'agissant des attributions de textes imprimés, rien à retenir. On voit perdurer un débat ancien sur le texte sur les lois naturelles, qu'on aurait dû à notre sens clore depuis longtemps, selon les conclusions de R.Shackleton, ou apparaître des hypothèses d'attribution qui laissent perplexe⁹.

Vient ensuite la question des éditions : la nouvelle édition des *Œuvres complètes*, et les éditions d'œuvres séparées apparues depuis le début des années 80. La nouvelle édition des *Œuvres complètes*, entreprise et organisée à l'initiative de la Société Montesquieu, et assurée essentiellement par la Voltaire Foundation, sera une entreprise de longue haleine, et il est utile de l'expliquer. Plusieurs publications ont fait le point sur la configuration

5. C'est Catherine Volpillac-Auger qui l'a identifié et en a dégagé l'intérêt : on en trouvera le texte et l'annotation critique dans l'édition des *Romains* des *Œuvres complètes*.

6. Nous en analyserons et commenterons un exemple prochainement dans cette revue même.

7. On rappellera que c'est Damours, le secrétaire « p », d'après la classification de R.Shackleton (voir l'étude sur les secrétaires de Montesquieu, *Œuvres complètes*, éd. Masson, t. II, p.XXXV-XLIII) qui, après 1748, met en ordre ou copie les reliquats du grand œuvre.

8. Catherine Volpillac-Auger a entrepris de mener à bien cette entreprise. La question de la forme d'édition des chapitres « exclus » de *L'Esprit des lois* pose encore problème.

9. On pense ici à la question de l'*Essai sur les lois naturelles...* et au *Démocrite Français* publié dans *Le Fantastique* du 28 juin 1745, et attribué à Montesquieu par M^{me} Carayol. Voir *Dix-huitième siècle*, n° 2, 1970.

générale, les principes, les choix, les méthodes¹⁰. Si on doit brièvement souligner ici quelques aspects fondamentaux, qui seront autant de points critiques, on verra ce qui peut justifier un tel étalement de l'entreprise dans le temps. Il y aura l'apparition de «textes» nouveaux – et il ne faut pas se cacher les difficultés du terme «textes»: l'édition du manuscrit de la *Collectio juris*¹¹, et l'édition critique du manuscrit de travail BNF de *L'Esprit des lois* parallèle à l'édition de l'imprimé, mais présentée séparément¹², l'édition complète des *Geographica* et des autres notes ou extraits de lecture¹³, la reproduction de la partie initiale du *Spicilege* et des coupures de presse recueillies¹⁴, par exemple, mettent à notre disposition des documents de travail, qui ne seront jamais utilisables directement pour la détermination cavalière de «sources» et de «variantes», et requièrent qu'on donne au lecteur les moyens de l'élaboration d'une information. Les chemins qui mènent de relevés sur la partie du *Corpus justinianum* consacrée au droit civil à la mise en œuvre des comptes rendus de procès, et de là, parfois, à la «culture juridique» finale, le rôle et la place des remords, suppressions, passages raturés, redistributions, strates identifiables dans le manuscrit BNF des *Lois*, l'intelligence des «méthodes» de lecture et de notation: rien de tout cela n'est évident, rien de tout cela n'est évitable.

Enfin, au-delà du parachèvement de l'entreprise de restitution de la physionomie du corpus Montesquieu entreprise dans l'édition Masson, il y a quarante ans et plus, deux aspects imposent un travail délicat et largement novateur: des choix éditoriaux inédits, dont il faudra faire comprendre la cohérence et l'originalité, et la volonté de présenter un ensemble accessible à plusieurs niveaux. Le choix comme textes de base de

10. On en trouve une analyse détaillée dans plusieurs publications. Un ouvrage collectif, *Éditer Montesquieu, Pubblicare Montesquieu*, Napoli, Liguori, 1997, rassemble des contributions de presque tous les responsables des volumes de l'édition. On trouve dans les numéros 102-103 (1999) de la *Revue française d'histoire du livre* un ensemble d'articles substantiels qui touchent aux éditions anciennes et à l'édition en cours de *L'Esprit des lois*, du manuscrit BNF de cette œuvre, des *Lettres persanes* et des *Romains*. Enfin, s'agissant de *L'Esprit des lois*, un spécimen d'édition, imprimé et manuscrit, des livres I et XIII, a été publié sous la direction d'Alberto Postigliola, avec le concours de Catherine Larrère (livre XIII de l'imprimé) et de Georges Benrekassa (manuscrit BNF), avec la collaboration de Giuseppina Cafasso et de Domenico Felice, par les soins de la Voltaire Foundation et de l'Istituto italiano per gli studi filosofici, 1998.

11. Elle est l'œuvre d'Iris Cox et d'Andrew Lewis, et le travail des éditeurs scientifiques est quasiment achevé.

12. Nous en assumons la responsabilité, avec restitution des passages biffés, et caractérisation des écritures, et, autant qu'il se peut, des «strates» du manuscrit. Voir le *Spécimen*, ouvr. cité.

13. Les modalités d'édition en sont à l'étude.

14. C'est Salvatore Rotta, pour l'annotation, et Rolando Minuti pour l'établissement et la présentation du texte, qui en ont la charge. Ce doit être le troisième volume à paraître, après celui qui regroupe les *Romains* et la *Monarchie universelle*.

l'édition *princeps* pour les *Lettres persanes*, les *Romains* et les *Lois*, replace les œuvres majeures et Montesquieu lui-même dans une situation historique plus authentique. Et la question redoutable d'une annotation à l'usage du lecteur des années 2000, exacte et complète, qui ne soit ni purement « factuelle » ni conduite à se développer outre mesure en commentaires et en rappel de commentaires, prend la question de la situation historique par l'autre extrême. Elle pourra, nous l'espérons, servir de référence, à imiter ou à contester, pour des éditions usuelles futures...

Celles-ci sont, largement, à venir. Aucune édition séparée de *L'Esprit des lois*, en France ou à l'étranger, n'est venue supplanter, ni même concurrencer celle procurée en 1973 par le regretté Robert Derathé¹⁵, qui utilisait très précisément le manuscrit de la BNF, et nous fournit la meilleure annotation jamais produite, avec celle de Brethe de La Gressaye. C'est la traduction de cette édition qui est proposée aujourd'hui au public cultivé italien, en concurrence avec celle de Sergio Cotta¹⁶. Le problème est que certaines éditions couramment répandues, malgré leurs mérites et leur sérieux, risquent de donner une idée fautive de l'équilibre et de la portée de l'œuvre, chef-d'œuvre de belles-lettres ou texte purement philosophique, ou n'affrontent pas directement une question essentielle qui se pose aux éditeurs de l'ouvrage dans les *Œuvres complètes*: celle de la vraie accessibilité et du caractère de l'annotation.

Pour les autres œuvres proprement dites, le choix est tout aussi simple et constant : l'édition des *Lettres persanes* que donna Paul Vernière, reste le livre de base¹⁷. Ce qui n'exclut pas l'extrême importance et influence durables d'éditions non savantes, comme celle que préfaça Jean Starobinski pour Gallimard (Folio). Pour les *Romains*, depuis la présentation tout à fait précise et approfondie qu'en fit J. Ehrard¹⁸, sur la base du texte de 1748, on disposait d'un élément sûr. On peut à coup sûr espérer que celle des *Œuvres complètes*¹⁹, à paraître prochainement, aura valeur paradigmatique, parce qu'elle nous fait distinguer modulations, corrections, additions, et qu'on n'aura plus trop à recourir à l'édition de Camille Jullian, qui a cent ans. Mais que de problèmes de vraie lisibilité, avec l'effacement de la culture latine !

15. Paris, Garnier, 2 vol., 1973.

16. L'édition Derathé a été traduite en italien chez Rizzoli à Milan en 1984. La troisième édition de la traduction de Sergio Cotta est parue en 1973 à Turin.

17. Paris, Classiques Garnier, 1960.

18. Paris, Garnier-Flammarion, 1968.

19. Texte établi, présenté et annoté par Cecil P. Courtney, Françoise Weil, Patrick Andrivet et Catherine Volpillac-Auger pour les *Romains*. L'édition de la *Monarchie universelle* est l'ouvrage de Françoise Weil et de Catherine Larrère, avec la collaboration de Cecil P. Courtney.

Il y a enfin le cas des «recueils». Ceux-ci, *Pensées* et *Spicilège* sont maintenant, grâce à Louis Desgraves, aisément accessibles dans la configuration qu'ils avaient dans l'édition Masson : celle du manuscrit, avec une annotation substantielle²⁰. On va ainsi, également, vers une autre manière d'envisager les ensembles extraits de ceux-ci, du modèle «Dossier de *L'Esprit des lois*», sans qu'il faille jeter le moins du monde la pierre à Barckhausen et à ceux qui ont repris son classement. Et ce parce que d'autres difficultés, et même d'autres pièges, nous attendent. Il n'est pas envisageable de revoir la numérotation du manuscrit, car il ne faut pas désorganiser un système de références ; mais il faut la considérer avec prudence : elle a parfois séparé (ou réuni) ce qui ne devrait pas l'être. La notion d'ordre du manuscrit – si elle n'est pas confortée par nombre d'autres éléments (écritures datables, par exemple, comparaison de versions) n'est guère fiable : le premier examen des manuscrits, surtout pour les deux derniers tomes des *Pensées*, montre que Montesquieu utilise des blancs dans des pages point tout à fait remplies antérieurement. Enfin, on attend toujours une réflexion rigoureuse et neuve sur la nature de ces textes et la différenciation de leurs éléments – étant admis qu'il ne s'agit pas d'un réservoir commode de citations pour nuancer ou «compléter» la pensée de Montesquieu.

On ne peut que regretter que certaines éditions séparées ou regroupées nécessaires, ou à renouveler, n'aient pas vu le jour. Car si on peut dire que certaines perdurent (comme celle de l'*Essai sur le goût*²¹) – d'autres, comme celle de l'*Histoire véritable* ou, s'il se trouvait un éditeur, d'*Arsace et Isménie*, mériteraient une présentation et un commentaire approfondis, et on pourrait envisager de les regrouper avec d'autres textes «romanesques» et même des ébauches de présentation de fictions, indispensables à mettre en regard de la pensée historique et philosophique.

Enfin, il faut faire un court bilan sur les autres documents et instruments de travail disponibles, de quatre points de vue.

– Ce qui regarde la localisation, l'histoire, la datation, des manuscrits et des œuvres : il existe à présent, préparé dans le cadre de la nouvelle édition un inventaire publié (dates, composition et parution, localisation des manuscrits, etc) plus abondant et précis sur ce dernier point que celui

20. *Pensées et Spicilège*, Paris, Robert Laffont, collection «Bouquins», 1991. Voir le compte rendu de J.-P. Courois dans *Europe*, n° 753-754, janvier-février 1992.

21. On se réfère à l'édition de Charles Beyer, Genève, Droz, 1967.

qu'avait publié R. Shackleton à la fin de sa *Critical Biography*²². La forme définitive de ce document se trouvera, évidemment, dans les *Œuvres complètes*.

– Les «instruments culturels» nouveaux où se concentrent de plus en plus souvent les études sur Montesquieu, *Cahiers Montesquieu*, et *Revue Montesquieu*²³. On peut critiquer la dénomination d'une publication par un nom propre: mais l'expérience montre déjà que, en l'occurrence, c'est le meilleur et peut-être le seul moyen pour faire confluer des contributions venues d'horizons très divers.

– Les documents qui concernent la culture et l'information de Montesquieu. On doit essentiellement signaler la belle réédition revue, corrigée, enrichie, du *Catalogue de la bibliothèque de Montesquieu*, publié en 1954 par L. Desgraves²⁴.

– Les recensements méthodiques et parfois critiques des écrits consacrés à Montesquieu. Le bilan global publié par L. Desgraves en 1988²⁵ et complété – non sans erreurs ou lacunes – dans les *Bulletins de la Société Montesquieu* (à diffusion interne) entre 1989 et 1996, a laissé la place aux chroniques bibliographiques, aussi complètes qu'il se peut, de la *Revue Montesquieu*²⁶. On trouve surtout, dans cette revue, des comptes rendus critiques substantiels de nombre de publications –genre, hélas, en voie de décadence ou de disparition. On ajoutera que tout cela ne rend pas forcément obsolètes certaines bibliographies critiques anciennes comme celle de Cabeen, et qu'il y a un vrai problème de classement et d'articulation des éléments d'une bibliographie critique à reconsidérer²⁷.

22. C'est l'ouvrage de C.P. Courtney, avec le concours de Catherine Volpillac-Augier. Voir *Revue Montesquieu*, n° 2, 1998.

23. Il s'agit d'initiatives de la Société Montesquieu (ou de ses adhérents les plus actifs). La Société en assure, en dehors de la diffusion commerciale, un service privilégié à ses adhérents. Les *Cahiers Montesquieu* (Naples, Liguori; Paris, Universitas; Oxford, Voltaire Foundation), de périodicité variable (5 volumes parus) rassemblent des actes de colloques, ou sont consacrés à des études qui excèdent de beaucoup le volume d'un article (n° 1, *Lectures de Montesquieu*, Colloque de Wolfenbüttel, n° 2, *L'Europe de Montesquieu*, Colloque de Gênes, n° 3, *La Beaumelle et le montesquieusisme*, n° 5, *Montesquieu. Les années de formation (1689-1720)*). La *Revue Montesquieu*, publiée avec le concours de l'UMR LIRE du CNRS et de l'Université Stendhal (Grenoble 3), paraît tous les ans.

24. Cette réédition, révisée, enrichie, pourvue d'une annotation plus complète, due à Catherine Volpillac-Augier et Louis Desgraves, avec la collaboration de Françoise Weil, a pris place dans la série des *Cahiers Montesquieu* (n° 4).

25. *Répertoire des ouvrages et des articles sur Montesquieu*, Droz, Genève, 1988.

26. C'est Jean-Patrice Courtois, secrétaire de la revue, qui en est maintenant le responsable, et il est utile d'attirer son attention sur tout ce qui se publie, en le communiquant, le cas échéant, pour compte rendu à la revue.

27. Une bibliographie cumulative informatisée est à l'étude, sous la responsabilité d'Andrew Brown et de Rolando Minuti.

Un homme, une culture, un monde, une époque

L'émergence de nouvelles biographies, depuis le début des années 80, était à prévoir. Précisions, informations nouvelles, sont au moins présentes dans l'une d'entre elles²⁸. Mais rien de décisif. En général, on le sait, il s'agit d'un nouveau genre de «consommation culturelle». Par bonheur, contrairement à ce qui se passe pour d'autres écrivains, aucune biographie ne permettra de faire croire qu'on a lu l'œuvre de Montesquieu. Et il s'agit assez souvent de concélébrer académiquement un modèle humain de sagesse et de modération, une incarnation du *meden agan* et de l'honnêteté convenable et distinguée : fadeur et platitude. De fait, c'est l'«esprit» des biographies (à l'anglo-saxonne) qui compte, et surtout leur originalité supposée par rapport à la *critical biography* telle que l'avait pratiquée R.Shackleton, disponible dans une version française depuis 1977²⁹, et cet art si particulier d'intégrer apports érudits et données philosophiques dans le récit sobre et minutieux d'une aventure intellectuelle et d'une carrière d'écrivain.

L'enquête sur la formation et les filiations intellectuelles sera toujours ouverte. Un colloque récent apporte de nombreux éléments³⁰. Sur la culture de Montesquieu, la relation qu'il a entretenue avec ses livres et ses lectures, les données exploitables se sont donc enrichies. Mais surtout, on sait de mieux en mieux qu'il faut constituer et construire ces données de façon toujours plus rigoureuse. Les études en cours montrent que plusieurs directions où convergent approches consacrées et approches inédites sont à suivre.

Si les questions d'«influence» philosophique sont toujours en débat, elles se transforment de fait en une réflexion sur des choix décisifs et des démarches originales dans trois domaines.

– L'affiliation ou la filiation philosophique d'origine et de principe et le désir de scientificité lié à l'essor de la «philosophie» postcartésienne ou postnewtonienne ; le rapport complexe avec les formes transformées des textes canoniques du droit naturel, et ce que cela suppose, par exemple par rapport à des médiateurs comme Barbeyrac et à Locke. On a montré le poids de l'influence cartésienne, évalué l'influence du malebranchisme, réfléchi aux formes du néo-stoïcisme : ce qui apparaît alors de façon plus

28. L.Desgraves, *Montesquieu*, Frankfurt Societäts Verlag, 1992, *Montesquieu, l'œuvre et la vie*, Bordeaux, L'Esprit du temps, 1995.

29. Trad. fr. de Jean Loiseau, Grenoble, PUG, 1977.

30. On se référera sur la question de la formation en général aux Actes du colloque organisé à Grenoble en 1996, sur *Montesquieu. Les années de formation* (*Cahiers Montesquieu*, n° 5, 1999).

claire, c'est l'importance, les raisons et la nature d'une mutation dans la pensée du rationnel, susceptible d'agir en longue période, et au-delà d'une conception étroite de la spéculation philosophique³¹.

– L'étude de la relation avec des modes ou des types de savoir «traditionnels» en crise : l'histoire, principalement, a pris des formes plus précises et plus ciblées, à partir de l'étude de Montesquieu historien et «penseur politique» dans le même mouvement, tant en ce qui concerne le droit civil et public de l'ancienne France³², qu'en ce qui regarde sa connaissance de l'Antiquité comme de son histoire et de sa pensée politique³³, au cœur d'un débat sur les sources et l'exercice du pouvoir, et la pensée des origines. Surtout, ce qui importe en la matière, c'est d'avoir pensé la relation de Montesquieu à ses auteurs de référence, Tacite, par exemple, dans le cadre d'une histoire culturelle et politique d'ensemble, qui couvre tout l'espace des Lumières triomphantes et de la tragique fin de siècle³⁴. Il reste à souhaiter le développement d'études synthétiques sur la pratique même

31. Il est très difficile, sinon impossible, de faire un partage strict entre ce qui serait originel et ce qui est en rapport tout à fait direct avec la conception et l'élaboration des œuvres majeures. À partir de l'aboutissement qu'est *L'Esprit des lois*, se posent toujours les questions canoniques, dont l'éclairage cependant se modifie parfois assez sensiblement : rapport à la culture philosophico-politique antique, affiliation philosophique première et durable; concept de loi et «postcartésianisme».

1) Voir Simone Goyard-Fabre, «L'héritage aristotélicien dans la pensée de Montesquieu», *Diotima*, n° 7, 1979; J. Chomarat, «Le *De officis* et la pensée de Montesquieu», Paul Marius Martin «Montesquieu panégyriste de Cicéron» dans *Présence de Cicéron*, Actes du colloque de 1982, *Caesardunum*; Patrick Andrivet, *Rome enfin que je hais...*, thèse Clermont 2, 1994. Pour la question du néo-stoïcisme, voir Catherine Larrère, «Le stoïcisme dans les œuvres de jeunesse de Montesquieu», dans *Les années de formation*.

2) On renverra dans ce domaine essentiellement à la synthèse et à la mise au point d'ensemble la plus récente, le livre de A. Postigliola, *La Città della Ragione, Per una storia filosofica del settecento francese*, Rome, Bulzoni Editore, 1992. Sur la question du «cartésianisme» de Montesquieu, voir encore Alberto Postigliola «Montesquieu entre Descartes et Newton», dans *Les années de formation*.

3) Voir Paul-Laurent Assoun «Les sources philosophiques du concept de loi dans *L'Esprit des lois*. Montesquieu et le malebranchisme», dans *Analyses et réflexions sur «L'Esprit des lois»*, éd. Ellipses, Paris, 1987.

32. Voir Iris Cox, *Montesquieu and the Theory of French Laws*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1983, et sa contribution, avec Andrew Lewis au colloque *Les années de formation*, «Montesquieu observateur et étudiant en droit». On mentionnera également les travaux de Blandine Kriegel, en particulier, «Historiographie et histoire du droit aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Histoire de France, historiens de la France*, Paris, Champion, 1994. Voir aussi Paul-Ludwig Weinacht, «Montesquieu und die doppelte Rechtskultur im alter Frankreich», dans *Der Staat – Zeitschrift für Recht Staatslehre Öffentliches Recht und Verfassungsgeschichte*, 36. Band 1997, Heft 1, Berlin. Mais c'est surtout sur les contributions récentes de Jean Bart qu'il faut attirer l'attention : «Montesquieu et le droit», *Bulletin de la Société Montesquieu*, n° 8, 1996; «Droit public», dans *Dictionnaire européen des Lumières*, PUF, 1997; «Montesquieu et le droit coutumier», à paraître dans les Actes du colloque de Genève, *Le Temps de Montesquieu*, octobre 1998.

33. Voir Catherine Volpilhac-Auger, *Tacite et Montesquieu*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1985.

34. Voir Catherine Volpilhac-Auger, *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, The Voltaire Foundation, Oxford, 1993. Il faut, corrélativement, rappeler les livres de Chantal Grell, *L'histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, PUF, 1993, et *Le XVIII^e siècle et l'antiquité en France*, Oxford, The Voltaire Foundation, Oxford, 1995.

du travail intellectuel, l'élaboration d'un savoir inédit, le genre et la fonction des «extraits», l'utilisation des «sources»: nous en avons dit un mot à propos des manuscrits, nous y reviendrons à propos des *Romains*.

– L'intersection de l'héritage de la philosophie politique, de la philosophie sociale naissante dans la première moitié du siècle et de la recherche de principes d'analyse concrète des sociétés. Certes, on revient sans cesse sur l'influence «machiavélienne». Mais d'autres études qui incluent une des formes de généalogie de la pensée de Montesquieu dans un ensemble culturel plus vaste sont de première importance³⁵.

D'un point de vue plus général, chacun sait que Montesquieu n'est pas un être de papier, et qu'on ne peut se contenter d'évoquer – de façon souvent décevante – l'expérience des voyages: telle conversation sur l'histoire avec le baron de Stein, par exemple, mériterait un meilleur sort³⁶. On se doit d'évoquer, dès maintenant, tout ce qui concerne Montesquieu à l'écoute du monde de son temps, et cette formation et cet apprentissage perpétuels qui le caractérisent, en anticipant délibérément sur ce qu'on pourrait ranger dans les nouveautés sur l'étude de l'œuvre elle-même, car rassembler les éléments de tout ce qui relève de cette relation à son époque, à sa vie politique est aussi à inscrire dans le domaine d'une formation, qu'on situe souvent sans le vouloir presque toujours en amont des œuvres entreprises. Dans les termes jadis canoniques, on eût aussi parlé de la situation de l'homme et de l'œuvre dans un contexte historique et social. Ce que nous savons aujourd'hui des académies de province, ce que nous savons de l'éducation oratorienne est très riche, et a avancé sur certains points³⁷. Les relations avec les écrivains, philosophes ou non, de sa génération, ou des

35. Voir Simone Goyard-Fabre, *Montesquieu adversaire de Hobbes*, Paris, Archives des Lettres modernes, 1981; Anna Maria Loche, «Le ragione di una polemica: Montesquieu e Hobbes», *Studies on Voltaire*, n° 190, 1980; «L'opposition de Montesquieu à Hobbes», conférence de Sergio Cotta, *Bulletin de la Société Montesquieu*, n° 4, 1992.

Le problème de Machiavel – lecture de «jeunesse» et de toujours – a pris une autre dimension avec le livre de J.G.A Pocock, *The Machiavellian Moment, Florentine political Thought and the Atlantic republican Tradition*, Princeton, 1975 (trad. fr. *Le Moment machiavélien*, PUF, 1993). On consultera la thèse d'Henri Drei, *La Vertu politique: Machiavel et Montesquieu*, Paris, L'Harmattan, 1998, et son article de la *Revue Montesquieu*, n° 2, 1998, «Le mot et le concept de vertu chez Machiavel et Montesquieu».

36. Voir *Œuvres complètes*, éd. Masson, t. II, p.1287-1288.

37. À la base restent les travaux essentiels de Daniel Roche sur les académies de province, qui appellent encore des prolongements. Sur l'éducation oratorienne, on renverra aux textes réunis et présentés par Jean Ehrard, *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII^e siècle*, Éditions du CNRS et Voltaire Foundation, 1993, et en particulier aux articles sur l'enseignement de la philosophie (Catherine Larrère) et de l'histoire (Catherine Volpillac-Auger et Jean Ehrard). Dans les actes du colloque *Les années de formation*, on trouvera une étude novatrice de Samy Ben Messaoud sur la question.

générations antérieures sont souvent beaucoup mieux et plus précisément situées³⁸. Sur l'expérience de la société française de son temps, dans ses dimensions et ses mutations, de la Régence à la fin de la guerre de Sept ans, des travaux neufs, d'auteurs qui n'appartiennent pas forcément à la génération qui n'a pas passé cet aspect par pertes plus que par profits : l'intervention politique première de Montesquieu (la seule directe, en fait, et son sens, ce que fut l'expérience de la Régence et ses distances par rapport au parti «nobiliaire» et/ou agrarien³⁹, l'état du droit de son temps et sa situation dans les débats politico-judiciaires⁴⁰, et enfin ses relations avec la «Robe» et le milieu parlementaire, non pas anecdotiques, mais fondatrices de modes de pensée, très au-delà de ce qu'on appela ses «préjugés»⁴¹. Mais ce qui nous semble avoir beaucoup progressé, souvent dans des ouvrages majeurs, qui embrassent souvent tous les aspects essentiels de la pensée de Montesquieu, c'est la connaissance précise de son effort pour juger de l'importance réelle et actuelle de l'Europe du nord, Provinces-Unies et Angleterre, et d'un point de vue beaucoup plus large que naguère : cela regarde l'intelligence des formes des échanges, comme de celles de la vie sociale⁴².

38. Nous inclinons à croire qu'il faut envisager les relations de Montesquieu avec les écrivains de sa génération ou, surtout, des générations antérieures, distinctement de son rapport (à peu près uniquement d'influence intellectuelle) avec ceux des Lumières triomphantes. On signalera «Montesquieu et Fontenelle» de Louis Desgraves dans *Fontenelle*, Actes du colloque de Rouen, Paris, Paris, PUF, 1989 et surtout – ce qui a provoqué toute une série de contributions, l'approfondissement de la réflexion sur la relation aux points de vue et à la pensée de Saint-Simon : voir Jean Ehrard, «Montesquieu, Saint-Simon et la Régence», *Cahiers Saint-Simon*, n° 19, 1991 (repris dans *L'Esprit des mots*, Genève, Droz, 1998) ; Yves Coirault, «Royaume et nation, rencontres de Saint-Simon et de Montesquieu» (Colloque de Bologne, *La Cultura italiana e le letterature straniere moderne*, Ravenna, Longo, 1992). Voir aussi les actes de la journée d'études «Les idées politiques au temps de Saint-Simon et de Montesquieu : l'opposition à Louis XIV?» (13 mars 1999), à paraître dans les *Cahiers Saint-Simon* (1999). Jean Ehrard a étudié de très près le point de vue de Montesquieu sur Voltaire, et la distance qui le sépare de la manière voltairienne et de sa conception du «combat philosophique», dans l'article «Voltaire vu par Montesquieu», dans *Voltaire et ses combats*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1997, repris dans *L'Esprit des mots*, Droz, 1998 sous le titre «Le ver et la cochenille». Rappelons l'article de R.Shackleton, «Allies and Enemies : Voltaire and Montesquieu», repris dans *Essays on Montesquieu and the Enlightenment*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1988. Voir également Claude Lauriol, *La Beaumelle, un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978.

39. Voir l'étude de Jean Ehrard citée, à propos de Saint-Simon, dans la note précédente, et reprise dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité, sous le titre «La Régence».

40. Il faut insister ici sur les travaux de Michel Porret qui a été l'initiateur et l'éditeur scientifique d'un important volume, où Montesquieu occupe une grande place : *Beccaria et la culture juridique des Lumières*, Genève, Droz, 1997. Renvoyons à une étude essentielle pour l'intelligence du «champ» dans lequel on pourrait situer sa philosophie juridique : «Les lois doivent tendre à la rigueur plutôt qu'à l'indulgence» : Muryart de Vouglans *versus* Montesquieu», *Revue Montesquieu* n° 1, 1997. On confrontera son étude, dans le même numéro, avec l'article de David W. Carrithers, «La philosophie pénale de Montesquieu».

41. Nous avons maintenant l'étude très importante, dans cette perspective de Rebecca Kingston, *Montesquieu and the Parlement of Bordeaux*, Genève, Droz, 1996.

42. Pour situer la vision d'ensemble et la connaissance mise en œuvre, voir Pierre Rétat, «La repré-

La mise en perspective de l'œuvre : la nouvelle fortune des *Lettres persanes*

L'examen des publications – et des éditions à usage scolaire, ou des présentations et des dossiers à usage universitaire, d'une grande abondance⁴³ – montre que les *Lettres persanes* n'ont pas épuisé leur pouvoir – leur charme, par quoi elles tiennent à la manière intellectuelle et artistique du siècle naissant, à cette présence d'une énigme en filigrane sans quoi il n'est pas de grand roman, et à cet attrait plus que durable qu'exerce un jeu entre ordre et désordre, à de multiples niveaux, plus subtil encore que ne l'imaginait Valéry. Il faut assurément insister sur le caractère quasi inépuisable du travail exégétique et l'affinement de la compréhension du contexte culturel et de l'« effet *Lettres persanes* »⁴⁴. Mais l'intérêt des interprètes s'est déplacé, sans abandonner les réflexions nées de l'esthétique de l'ouvrage et de sa forme romanesque, et même parfois en les approfondissant⁴⁵. On peut discerner trois directions, qui doivent beaucoup à l'étude, en forme de préface, de Jean Starobinski que nous évoquons plus haut, et à l'ouvrage exceptionnel d'Alain Grosrichard, *Structure du sérail*⁴⁶ qui en impliquait l'inspiration philosophique non seulement dans une analyse du noyau central du despotisme, mais dans une représentation de la domination sexuée, du sérail des *Lettres persanes* au couple de l'*Émile*.

sentation du monde dans *L'Esprit des lois*: la place de l'Europe», conférence recueillie dans les Actes du colloque *L'Europe de Montesquieu*, *Cahiers Montesquieu*, n° 2.

Il faut mettre au premier rang les travaux de Sheila Mason : « Montesquieu on English constitutionalism revisited: a government of particularity and paradoxes » *Studies on Voltaire*, n° 278, 1990; « Montesquieu and the Dutch as a maritime nation », *Studies on Voltaire*, n° 292, 1991, « Montesquieu's Vision of Europe, and his european context », *Studies on Voltaire*, n° 541, 1996; « Montesquieu, Europe, and the Imperatives of commerce », *British Journal for Eighteenth Century Studies*, vol. 17, printemps 1994.

On doit aussi ici remettre à sa juste place l'immense synthèse, trop négligée et d'une importance essentielle, de Lando Landi, *L'Inghilterra e il pensiero politico di Montesquieu*, Padova, Cedam, 1981. Elle concerne à la fois l'information intellectuelle et factuelle, et son aboutissement théorique.

Voir aussi Stephen Rosow, « Commerce, power and justice: Montesquieu and international politics », *The Review of Politics*, vol. 46, n° 3, July 1984; Salvo Mastellone, « Il problema giuridico-costituzionale: Montesquieu e Blackstone », dans *Storia ideologica d'Europa da Savonarola a Adam Smith*, Firenze, 1979.

43. Voir, entre autres, la présentation des *Lettres persanes* par Annie Becq dans la collection Foliothèque-Gallimard 1999.

44. Voir Pauline Kra, « Montesquieu's *Lettres persanes* and George Lyttleton's *Letters from a Persian in England* », *Studies on Voltaire*, n° 304, 1992; Paolo Bernardini « L'idea d'Europa e la critica della società contemporanea nelle *Letters from a Persian in England to his friends at Hispahan* (1735) di George Lyttleton », *Cahiers Montesquieu* n° 2, *L'Europe de Montesquieu*; Michèle Bissière, « Grafigny, Riccoboni, et la tradition des *Lettres persanes* », *Postscript*, Charleston, 1992, vol. 12, n° 1.

45. Voir, par exemple, Patrick Brady, « Protoenlightenment with a touch of Rococo » dans *Rococo Style and Enlightenment Novel*, New York, 1983.

46. Alain Grosrichard, *Structure du sérail. La fiction du despotisme asiatique dans l'occident classique*, Paris, Le Seuil, 1979.

La première direction peut être considérée comme conjoncturelle, en rapport avec l'air du temps, mais aussi comme essentielle. Loin d'Usbek, mais aussi au plus près, au défaut de son désir de dégagement, le personnage de Roxane, et tout ce qui l'entoure, l'enserme, ne la réduit point : harem, eunuques, et passions meurtrières misérables ou exaltantes, ou les deux. On n'a pas évité les débats autour du «féminisme» supposé ou des ruses «éclairées» au service, sous un masque attrayant, de la servitude : chacun pourra se faire une opinion sur cette approche⁴⁷. Mais l'interrogation capitale vient du sens que le rapport de l'éloignement et de la déambulation d'Usbek finalement condamné à l'échec peut avoir avec la clausuration impossible d'un être qui sait passer de la violence du désir à la conscience d'une liberté première : ainsi entrent en rapport le côté plaisant et libéré de l'œuvre, et un arrière-plan très sombre, et même la conscience d'une sorte de clivage insurmontable⁴⁸. Ainsi s'enrichit la conception d'une structuration «ouverte» du roman, du début à la fin, et de la fin au début, et son effet de choc en retour sur une «discontinuité» temporelle extraordinairement dominée. C'est à partir de cet aspect de l'implication du processus de signification que l'œuvre finit par être une justification parfaite d'une formule de R. Barthes : «Le contenu du message est le message lui-même».

Au-delà de l'exégèse connue, dans un sens esthétique et romanesque, de la fameuse trouvaille des «Quelques réflexions» de 1754 – la «chaîne secrète» –, on a tenté de lui donner les aspects d'une invite à l'établissement sinon d'une cohérence idéologique d'ensemble, du moins d'un fil directeur pour l'élucidation de la philosophie de l'œuvre⁴⁹. Peut-être cela doit-il être mentionné pour mémoire... On rappellera que nombreux encore sont ceux qui jugent, à juste titre, qu'on est loin d'avoir épuisé l'étude des composantes de la polyphonie intellectuelle et morale subtile,

47. Autour de cette question, on renverra, entre autres à Béatrice Durand-Sandrail, «Les belles histoires : féminisme de Montesquieu dans les *Lettres persanes*», *Romance Notes*, Fall 1989 ; J.V. Douthwaite, «Female voices and critical strategies. Montesquieu, Mme de Grafigny and Mme de Charrière», *Feminism, French Literature Series*, XVI, 1989 ; E.J. Hundert, «Sexual Politics and the Allegory of the Identity in Montesquieu's *Lettres persanes*», *The Eighteenth Century, Theory and Interpretation*, Summer 1990 ; Diana Schaub, «Erotic liberalism : women and revolution in Montesquieu's *Persian Letters*», Rowman and Littlefield, 1995. Anne Berger, «Comment peut-on être persane ?», *Contretemps*, n° 2-3, été-hiver 1997.

48. Pour cet approfondissement de la question on se reportera à Sheila Mason, «The Riddle of Roxane», dans *Women and Society in Eighteenth Century*, London, 1979 (*Essays in honor of John Spink*), et à J.-P. Courtois, «Comment Roxane devient philosophe. Romanesque de l'illisible et sexuation des concepts dans les *Lettres persanes*», *La Lecture littéraire*, Paris, Klincksieck, n° 3, 1999.

49. Sur la question de la «chaîne secrète» voir Théodore Braun, «La chaîne secrète : a decade of interpretations», *French Studies*, July 1988, et Jean Dagen, «La chaîne des raisons dans les *Lettres persanes*», *Littératures*, 17, automne 1987.

et des ambiguïtés sociales, politiques historiques, de l'ouvrage. Le «contenu» (fort disséminé) des *Lettres persanes* peut légitimement être considéré de ce point de vue, et la question est toujours de savoir comment *L'Esprit des lois* est encore loin, mais déjà proche, dans la direction générale de l'analyse et la définition des interrogations premières⁵⁰. Cependant, dans ces deux dernières perspectives comme dans la précédente, on a l'impression assez souvent que ce qui reste dominant, peut-être quelquefois sous une forme trop symbolique et abstraite, ou même quasi idéologique, c'est la question du «Pouvoir», en soi⁵¹. Dans ce même registre abstrait, et en relation d'ailleurs intime avec son inspiration, on voit les thèmes du «regard» ou de l'«autre» surdéterminer la facture de l'œuvre⁵².

Sa compréhension a donc pris, au seuil des années 80, et prend de plus en plus, une certaine distance par rapport à la référence immédiate à des genres ou à des thèmes (roman par lettres, inspiration orientale), quelle qu'en soit la légitime importance, pour chercher l'équilibre réel et fugace d'un étrange composé, et de sa situation dans une époque indécise. Mais encore au-delà de ces trois perspectives et, d'une certaine façon, les englobant et les dépassant, une brillante étude d'ensemble récente en montre à la fois la validité et l'importance, mais peut-être aussi les périls. On y tente, avec beaucoup de vigueur, d'intelligence et de brio, de penser à la fois la logique philosophique, la position de discours, l'insertion dans le champ social, et l'«idée artistique» de l'œuvre⁵³. Ces différentes logiques sont saisies à la fois de l'intérieur des développements ou ramifications de l'œuvre, de la spécificité de son rapport au lecteur réel/virtuel, de qu'on peut y lire de rapport et de distance par rapport aux *habitus* ou aux «valeurs» (et dévalorisations) de l'époque: plaire/séduire, se distinguer/être honoré, dominer/écraser, seraient comme trois matrices à partir de quoi se développent dans un tressé unique ambiguïtés ou mises en rapport «claires», ironiques ou non.

50. Voir Roland G. Bonnel, «Le despotisme dans les *Lettres persanes*», *Studies on Voltaire*, n° 278, 1990; J.-M. Goulemot, «Vision du devenir historique et formes de la révolution dans les *Lettres persanes*», *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989. L'étude de Jean Ehrard, «Un roman politique: les *Lettres persanes*» a été rééditée dans son volume d'études, *L'Invention littéraire au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1997.

51. Voir par exemple G. J. Mallinson, «Usbek, Language and Power: images of authority in Montesquieu's *Lettres persanes*», *French Forum*, vol. 18, January 1993.

52. Voir Robert Béret, «Du regard de l'Autre dans les *Lettres persanes*», *L'Information littéraire*, mai-juin 1992; Béatrice Durand-Sandraïl, «Mirage des Lumières, Politique du regard dans les *Lettres persanes*», *L'Esprit créateur*, hiver 1988.

53. Voir Céline Spector, *Montesquieu, Les Lettres persanes*, Paris, PUF 1997, et le compte rendu de Catherine Larrère, *Revue Montesquieu*, n° 1, 1997.

Il vient pourtant l'envie, peut-être en contradiction avec ce que nous avons cru pouvoir dire de la première direction des recherches actuelles, de demander qu'on redonne leur part à tout ce qui relève du jeu, au sens mécanique et au sens ludique, à la pratique du changement de perspectives, non pas du point de vue de la «révolution sociologique», comme on l'a dit un peu solennellement, mais de l'indétermination relative qu'implique toujours un certain plaisir d'écriture, si constamment visible⁵⁴. Bien avant *L'Esprit des lois*, c'est un livre où l'ellipse et le suspens, la partie liée avec le destinataire supposé ou le lecteur implicite, illustrent l'aphorisme fameux «Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser» avec ce que cela implique comme sens à donner à ce verbe grave. Le problème du «secret» esthétique de Montesquieu, au-delà de ses «idées esthétiques» et de la relation de cette esthétique avec la création philosophique, est déjà là⁵⁵.

Le moment des *Considérations sur les Romains*: une réévaluation essentielle

Du 250^e anniversaire des *Romains* est issu, à l'initiative de la Société italienne d'étude du XVIII^e siècle et particulièrement de son secrétaire général, le recueil d'actes d'un colloque très important, qui est, de fait, le livre d'ensemble qui faisait défaut⁵⁶.

On est grâce à lui sorti de quelques *topoi* inutiles: on n'entendra peut-être plus quelques historiens reprocher à Montesquieu de n'être pas un véritable antiquaire de l'Académie des Inscriptions ou un disciple de Muratori, ou de ne point avoir le même esprit critique que Louis de Beaufort: c'est maintenant les vues historico-politiques de celui-ci qu'on compare à celles de Montesquieu⁵⁷. S'impose l'idée qu'il y a, entre une «philosophie de l'histoire» à venir, et les moutures (assez diverses) de l'histoire voltairienne, un travail de pensée et de réflexion historiques, qui n'est ni celui de l'histoire polybienne, ni celui qu'impliquent dans des ordres

54. Voir dans l'étude de Jean Goldzink, *Charles Louis de Montesquieu, Lettres persanes*, Paris, PUF, 1989, la prise en compte de ce point de vue.

55. Voir Sylvie Romanowski, «La quête du savoir dans les *Lettres persanes*», *Eighteenth Century Fiction*, January 1991, p. 93-111.

56. *Storia e ragione*. Le «Considérations...» di Montesquieu, a cura di Alberto Postigliola, Napoli, Liguori Editore, 1988.

57. Voir Luciano Guerri, «Principio aristocratico e principio popolare nella storia della Repubblica romana: Louis de Beaufort e la discussione con Montesquieu» dans *Modelli nella storia del pensiero politico*, Saggi a cura di V. I. Comparato, vol. I, Firenze, 1987.

différents le récit analytique à la Tacite, ou l'histoire-récit selon Tite-Live : car ce sont là les vrais partenaires, si l'on peut dire, de Montesquieu, comme ceux de Bossuet ou d'autres penseurs de l'histoire universelle, et il n'y peut-être aucun intérêt à essayer de le situer dans la ligne des historiens humanistes et savants que Georges Huppert a étudiés dans *L'idée de l'histoire parfaite*⁵⁸. Il y avait, récurrente, prise désormais dans un cadre plus strict, la question de l'analyse de la mise en forme d'une pensée, d'une interprétation, d'une mise en œuvre de ce que nous appelons (nous, mais non Montesquieu) la causalité historique. Mais cela conduisait aussi à des investigations particulières sur l'«information», et surtout à la recherche de procédures pour déplacer la question des «sources», essayer d'en faire autre chose qu'un butoir ou un point aveugle⁵⁹. Cela demandait aussi qu'on tentât d'aller au-delà des formules de D'Alembert pour cerner ce qu'étaient des «considérations», et aussi, du point de vue du travail historique et de sa place dans l'œuvre d'affranchissement éclairé, qu'on approfondisse la relation avec Gibbon, sur laquelle Michel Baridon avait beaucoup apporté⁶⁰. Il en ressortait qu'on était à un point de rencontre nécessaire et inédit de la réflexion sur le lien de l'Europe à la romanité, de l'étude des prolongements des destins disjoints d'une énorme entité politique – et, *in fine*, religieuse –, de l'examen, selon une formule très heureuse, d'un «cycle complet de devenir historique», et surtout d'une articulation autre de la pensée du politique et de l'historique⁶¹.

Cela a influé sur l'orientation des études sur l'œuvre. Des revalorisations ou des réévaluations, une des plus remarquables tient à la prise en compte, beaucoup plus approfondie, de la relation entre les *Romains*, considérés comme œuvre politique, et les *Réflexions sur la monarchie universelle*⁶². Et forcément, l'actualité de l'ensemble pose à nouveau sur le vif la question qui émerge, s'agissant de la culture de Montesquieu, et que nous venons d'évoquer à propos des «sources» : les historiens et poli-

58. Voir la conclusion de l'ouvrage de G. Huppert, Paris, Flammarion, 1973.

59. Nous avons esquissé une approche méthodique de la question dans *Storia e ragione*, ouvr. cité, à propos de l'utilisation de Polybe dans les *Romains* («Le problème des sources dans les *Considérations*: questions de méthode»).

60. On rappellera l'ouvrage majeur de Michel Baridon, *Gibbon historien de Rome. Idéologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Champion, 1975. Voir aussi Richard Myers, «Christianity and Politics in Montesquieu's *Greatness and Decline of Romans*», *Interpretation*, Winter 85-86.

61. Nous avons nous-même tenté dans le premier chapitre de *La Politique et sa mémoire. Le politique et l'historique dans la pensée des Lumières*, Paris, Payot, 1983, d'étudier les articulations de «l'énoncé historique» et de «l'énoncé politique» à travers la question de la *maxima sententia*. Voir ci-dessous, «Montesquieu écrivain».

62. On renverra à l'étude de Catherine Larrère dans *Éditer Montesquieu. Publicare Montesquieu*, ouvr. cité, «Éditer la *Monarchie universelle*».

tiques romains sont des contemporains de Montesquieu, non pas seulement par leur art et par leur pensée, mais parce que l'histoire qu'ils décrivent est certes différente, et en un sens révolue, mais directement comparable à la sienne : cette conjonction de perspectives, c'est déjà les *Lois*, et ce sera, c'est un problème de combiner l'«anti-romanité» de Montesquieu, et sa vision aménagée, repensée de l'Angleterre moderne⁶³. Plus essentiellement, la disjonction et le projet abandonné de réunion des deux œuvres, *Romains* et *Monarchie universelle*, cette manière de renouveler et de déplacer un *topos* historico-politique ancien et résurgent chez un admirateur mesuré des stoïciens – pères intellectuels de la monarchie universelle – peut encore stimuler de nouvelles études.

Lire *L'Esprit des lois*: perspectives d'ensemble

On entend ici par perspectives d'ensemble, ce qui a rapport à l'intelligence de l'œuvre, de la façon la plus ciblée qui soit. Mais il faut sans doute évoquer l'importance, avant d'aborder les vues d'ensemble, des rééquilibrages venus d'investigations nouvelles. Elles concernent d'abord les livres historiques et leur rôle, au-delà du dépassement de l'antagonisme Boulainvilliers/Dubos⁶⁴. Beaucoup plus récemment, on doit souligner le regain d'intérêt, ou plutôt le type nouveau d'intérêt, pour les livres «économiques, financiers, démographiques», en admettant que ces qualifications d'ensemble peuvent être aperçues comme des projections «modernes» sur des réalités alors autrement intégrées et des éléments d'un système de rapports qu'on ne saurait isoler dans *L'Esprit des lois*: les études les plus remarquables, on y reviendra, sont d'abord soucieuses de cette «intégration», et ce dans le cadre de l'époque dans ses développements com-

63. Sur la vision de Rome en ses différents temps, on consultera la thèse de Patrick Andrivet, «*Rome enfin que je hais...*», Université de Clermont 2, 1994. Pour l'approche critique de l'expérience romaine, voir G. Benrekassa, «Le procès de la romanité dans *L'Esprit des lois*» dans *La Politique et sa mémoire*, ouvr. cité. Michel Baridon a analysé la question au moment des *Romains*: l'Angleterre a pu être considérée par les «Augusteans» comme «a new Rome in the West». Voir dans *Storia e ragione*, ouvr. cité, sa contribution «Rome et l'Angleterre». Pour mesurer la complexité de la référence romaine (en particulier dans la constitution de l'idée de «gouvernement modéré», par référence au modèle «mixte», des *Romains* aux *Lois*), on renverra aussi à Alberto Postigliola, «Une république parfaite: Roma, i poteri, la libertà tra le *Considérations* de *L'Esprit des lois*», dans *Storia e ragione*, ouvr. cité. On trouvera dans *Leggere «L'Esprit des lois», Stato, Società, e storia nel pensiero di Montesquieu*, a cura di Domenico Felice, Naples, Liguori, 1998, une étude de Umberto Roberto: «Diritto e storia, Roma antica nell' *Esprit des lois*».

64. Nous avons déjà renvoyé au travail fondamental d'Iris Cox. Nous avons, quant à nous, tenté, dans un autre ordre, de remettre en rapport l'approche du livre XXVII, romain et «politique», et celle du livre XXVIII, consacré à la généalogie de nos lois, juridique et sociologique: «Philosophie du droit et histoire dans les livres XXVII et XXVIII de *L'Esprit des lois*», repris dans *Le Concentrique et l'Excentrique. Marges des Lumières*, Paris, Payot, 1980.

plexes⁶⁵. Elles concernent d'ailleurs, indirectement ou directement, la mise en perspective, déjà évoquée, des travaux préparatoires, des «bifurcations» et des «chutes» de *L'Esprit des lois*: l'évolution du projet intellectuel, scientifique et philosophique. Mais, en même temps, on doit insister sur le fait qu'on est revenu à des interrogations plus «ciblées», mais non plus étroites, sur des points critiques fondamentaux, et ce sans abandonner l'horizon d'une intelligence de l'ensemble⁶⁶. Les deux courants vont se rejoindre...

Si on passe aux vues d'ensemble proprement dites, et si on reste, pour le moment, dans le cadre habituellement défini de l'histoire des idées, et de l'entreprise d'exposition globale de la matière et de la manière d'un ouvrage devenu encore plus difficile pour nos contemporains, on peut envisager deux niveaux: les études à la fois «inspiratrices», issues d'une longue fréquentation de *L'Esprit des lois*, et directrices, du point de vue de la méthode et de l'«actualisation»⁶⁷; les études à la fois analytiques et synthétiques, qui ouvrent une voie vers l'intelligence du *magnum opus*. Une interprétation d'ensemble de l'ouvrage, de ce second type, apparue récemment⁶⁸, a ceci de paradoxal et de fructueux qu'elle ne se donne pas comme une interprétation, au sens courant du terme, mais peut-être d'abord comme un exemple de pratique intellectuelle. Penser avec Montesquieu, ce n'est pas seulement s'enfermer dans la discipline du concept, bien qu'on puisse regretter que ce qui relève d'autre chose soit désigné ici comme «subjectivation». L'essentiel est que, dans la pratique de l'auteur, penser avec Montesquieu, en respectant l'ordre qu'il a donné à son livre, c'est tenir son ouvrage pour exactement formulé, sans interpréter des arrière-pensées et des «préjugés», c'est le suivre dans le développement

65. On va avoir l'occasion de revenir sur cette fortune nouvelle à propos du «libéralisme» de Montesquieu. On se limitera ici aux travaux d'Eluggero Pii (voir, entre autres, dans *Leggere «L'Esprit des lois»*, «Montesquieu e «l'esprit de commerce»), de Catherine Larrère (*L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1992), et de C. Morilhat (*Montesquieu. Politique et richesses*, Paris, PUF, 1996): tous posent la question de la participation incontestable à l'essor d'une pensée de l'échange, et de ses limites.

66. Nous venons de renvoyer au recueil édité sous la responsabilité de Domenico Felice, *Leggere «L'Esprit des lois»*, auquel nous aurons souvent l'occasion de nous référer. Sur les «points critiques» conceptuels et les «nœuds stratégiques», voir, entre autres, Alberto Postigliola, «Forme di razionalità e livelli di legalità in Montesquieu», *Rivista di storia della filosofia*, XLIX, 1994; Jean Starobinski, «Sur deux antinomies de *L'Esprit des lois*», *ibid.*; C. P. Courtney, «Montesquieu et le problème de la diversité», dans *Montesquieu. Les années de formation*, ouvr. cité, et «Montesquieu and Revolution» dans *Lectures de Montesquieu (Cahiers Montesquieu, respectivement n° 5 et n° 1)*, Catherine Larrère, «Droit et mœurs chez Montesquieu», *Droits*, n° 19, 1994; Domenico Felice, «Una formà naturale e mostruosa di governo: il despotismo nell' *Esprit des lois*» dans *Leggere «L'Esprit des lois»*; Paul Hoffmann, *Théories et modèles de la liberté au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1996.

67. Voir Jean Ehrard, «Lire Montesquieu», repris dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité.

68. Bertrand Binoche, *Introduction à «De l'Esprit des lois» de Montesquieu*, Paris, PUF, 1998.

d'une «science nouvelle», rattachée de façon assez novatrice (et peut-être discutable, mais proche des sources des secondes Lumières) à la tradition empiriste baconienne, mais d'une empirie exaltée et comme transcendée par la rigueur d'une combinatoire systématique. Le problème à surmonter, celui que Louis Althusser et Jean Ehrard voulurent affronter dans des démarches différentes, c'est qu'il faut suivre Montesquieu en même temps dans le développement d'une pensée politique de la liberté qui ne mette pas en contradiction fait et valeur, et qui suppose une stratégie subtile par rapport au contractualisme, au hobbisme, au droit naturel. Cela aboutit peut-être un peu trop, à notre sens, à la définition d'une «politique négative», trop étroitement liée à l'art politique⁶⁹.

Il n'est pas superflu, dans ces conditions, d'évoquer en regard la «résistance» des interprétations d'ensemble précédentes, qui ont d'une certaine manière souvent «surdéterminé» les études sur Montesquieu : celle de Jean Ehrard, sur un plan d'abord scientifique ; celle de Louis Althusser, et celle de Raymond Aron, dans un cadre idéologique ouvert sur des conflits contemporains : la notion de «nature des choses» sollicite encore réexamen et exégèses, l'interprétation d'Althusser a été réévaluée d'un point de vue marxiste tel que d'autres le conçoivent⁷⁰, elle a été au centre de notre propre réflexion, dans une synthèse limitée, non pour la «combattre», mais pour déplacer certaines des exigences qui l'animent, à partir d'un point de vue critique sur les fondements d'une philosophie de la liberté politique chez Montesquieu⁷¹. On pourrait désirer que l'interprétation de Raymond Aron fût l'objet d'une étude très approfondie. Nous avons tenté d'en préciser l'arrière-plan, à partir de deux comparaisons parallèles, concernant Althusser et Aron dans leurs rapports complexes et croisés avec Montesquieu et Machiavel⁷².

On peut conclure sur deux constatations. Une constatation particulière : c'est qu'à l'exception, notable, d'un des chercheurs les plus avisés sur la question du «désenchantement du monde» et du libertinage⁷³, les

69. On se reportera au compte rendu riche, précis, et critique de l'ouvrage de B. Binoche par Catherine Larrère dans la *Revue Montesquieu*, n° 2, 1998.

70. Voir Francine Markovitz-Pessel, «Althusser et Montesquieu : l'histoire comme philosophie expérimentale», dans *Actuel Marx Confrontation*, numéro consacré à «Althusser philosophe», Paris, PUF, 1997.

71. Voir G. Benrekassa, *Montesquieu, la liberté et l'histoire*, Paris, LGF, Biblio-Essais, 1985.

72. Cette étude figurera dans le volume à paraître des actes du colloque de Bordeaux (décembre 1998) pour le 250^e anniversaire de la publication de *L'Esprit des lois*.

73. Lorenzo Bianchi est, dans la ligne de ses recherches sur la crise du christianisme et du libertinage, un des seuls à le faire, à partir d'une connaissance de la «tradition» en la matière, sur le terrain des enquêtes de Montesquieu. Voir *Tradizione libertina e critica storica da Naudé a Bayle*, Milan, Franco Angeli, 1988.

livres «religieux» suscitent peu d'intérêt, malgré la part que leur réserve la synthèse récente que nous avons évoquée: les interprétations d'ensemble ne semblent pas intéressées par la part qu'eut Montesquieu dans une entreprise jamais achevée. Ce sont ces livres, pourtant, qui, dans le manuscrit de travail de la BNF, contiennent la plus grande part d'éléments anciens; ils sont un des points de départ de la recherche de Montesquieu. En second lieu, le problème fondamental des perspectives d'ensemble reste le même, au point de rencontre de l'interprétation globale et de l'intelligence de la démarche et, selon une autre diagonale, de la prise en compte de la totalité de l'œuvre et de l'évaluation des questions que posent les «rapports des rapports». Il n'est plus question de priver Montesquieu de la vigueur «structurale» de sa pensée.

Lire *L'Esprit des lois*: nouvelles configurations philosophiques et politiques

Distinguer les «perspectives d'ensemble» des «nouvelles configurations», c'est pouvoir aborder ouvertement la question du sens – et de l'usage – de *L'Esprit des lois* aujourd'hui. Cette question, nul ne prétend l'isoler et la découvrir maintenant: c'était déjà le centre de bien des travaux, au moins ceux de Raymond Aron ou de Louis Althusser... Il n'en reste pas moins qu'il faut montrer plus particulièrement, sans «historicisme» excessif, l'œuvre vivante au rythme de notre temps, qui n'est plus le leur.

L'étude de *L'Esprit des lois* a été pendant plus de vingt ans dominée par un problème: Montesquieu penseur des sociétés et penseur de l'histoire, de leur histoire, dans le même mouvement: ce n'était certes pas un hasard. Et ce n'est pas non plus un hasard si on considère avec un certain éloignement les «philosophies de l'histoire» dont, dans le même et nécessairement contradictoire mouvement, on le rendait et on ne le rendait pas solidaire⁷⁴. L'intérêt subsiste, avec des centrages historico-politiques précis, mais l'éclairage a changé. Il s'est déplacé vers une étude plus historique de la mutation de la pensée de la rationalité historique dans tout le siècle des Lumières⁷⁵, et, paradoxalement (et inversement?), il s'est orienté

74. C'était jusqu'à un certain point, et de façon critique, notre propos, dans *La Politique et sa mémoire*, ouvr. cité. Pour un autre éclairage de la question, on renverra à la refonte et à l'enrichissement par Jean-Marie Goulemot de son ouvrage de 1975 (*Discours, histoire, révolution*) sous le titre *Le Règne de l'histoire, Discours historiques et révolutions, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1996.

75. Du point de vue de la philosophie de l'histoire, voir les travaux d'ensemble de Bertrand Binoche,

vers une actualisation plus vive et plus franche de ce qui serait une philosophie politique de Montesquieu à notre usage. La question politique traditionnelle, celle du sens et de l'influence politiques de *L'Esprit des lois*, s'est inscrite, quelquefois en filigrane, dans trois ensembles directement en relation avec ce qu'on croyait être, dans les deux décennies qui s'achèvent, notre expérience historique et politique présente.

1) Il y a eu d'abord la question de ce qu'on a redécouvert, au début des années 80, comme l'«autonomie du politique» (le fonctionnement autonome – ce qui ne veut pas dire indépendant – de l'instance politique); et il est notable qu'on s'est un peu écarté des questions «constitutionnelles» ou de l'étude des trois pouvoirs, sauf à les replacer, parfois, dans des perspectives historiques nouvelles⁷⁶ en s'orientant de façon plus accentuée d'une part vers l'étude de concepts fondateurs de la philosophie politique classique⁷⁷, d'autre part en poursuivant une réflexion sur Montesquieu philosophe des modes d'exercice du pouvoir, de la modération, de l'«inertie» (au sens physique) du socio-historique – quelquefois peut-être en faisant passer au second plan, à quelques heureuses exceptions près, la dialectique nature-principe⁷⁸.

2) À un second niveau, apparaissaient plus franchement les risques de l'idéologie. C'était clair, pour beaucoup: nous avons en Montesquieu le saint patron de la philosophie «libérale», et un remède radical, enfin reconnu, aux ravages attribués aux grandes philosophies de l'Histoire. Mais il y avait quelque difficulté à en faire un philosophe de la «société civile», que ce soit au sens de Hegel, au sens abâtardi et finalement purement idéologique que le XX^e siècle finissant a donné aux termes pensés par Hegel, ou au sens original utilisé par Gramsci. Cependant, en dehors des

soit qu'ils éclairent la question à partir de l'«après Montesquieu» (*Les Trois Sources des philosophies de l'histoire, 1764-1798*, Paris PUF, 1994), soit plus directement («Montesquieu et la crise de la rationalité historique», *Revue germanique internationale*, 1995, n° 3).

Du point de vue de l'approfondissement de l'appréhension de la réalité historique, on renverra à Jean Ehrard et Catherine Volpilhac-Augier, «Théorie des révolutions» *Dix-huitième siècle*, n° 21, ou à J.-P. Courtois, «Historicité de la république dans *L'Esprit des lois*», *L'Homme et la société*, 94, XXIII^e année, 1989/4, L'Harmattan.

76. Voir Michel Troper, «L'évolution de la notion de séparation des pouvoirs» *Bulletin de la Société Montesquieu*, n° 2, 1990, et «Montesquieu et l'an III», *Revue Montesquieu*, n° 2, 1998.

77. On constatera, par exemple, comment les études sur la notion de souveraineté ont supplanté les réflexions sur la pensée contractualiste. Voir Jean Ehrard, «Actualité d'un demi-silence: Montesquieu et l'idée de souveraineté», *Rivista di storia della filosofia*, XLIX, 1994, 1, repris dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité.

78. On pense à la nécessité de ne pas perdre de vue la question des «climats» et de la pensée des ensembles concrets. Nous avons nous-même essayé d'analyser, en la confrontant à l'«abstraction matérialiste», ce qu'on peut appeler l'«inertie du social», en prenant inertie au sens de la physique (*La Politique et sa mémoire*, ouvr. cité). Voir aussi Rolando Minuti, «Ambiente naturale e dinamica delle società politiche» dans *Leggere «L'Esprit des lois»*, ouvr. cité.

publicistes, pour étayer ce questionnement, on a analysé les conceptions de Montesquieu en matière d'économie, et d'économie sociale, sans revenir vers les naïvetés de jadis, comme originales et riches d'avenir, et non directement annexables aux tendances dominantes des années 90, et comme père fondateur d'une manière de penser le politique de façon « plurielle », qui ne l'enlisât point dans de nouveaux schématismes⁷⁹. On avouera qu'on a quelque difficulté à voir dans *L'Esprit des lois* une sorte de matrice d'une politique virtuelle où les principes et leur possible mise en œuvre – et pas au sens que Montesquieu donne à « principes » – acquerraient en fin de compte un pouvoir surdéterminant dans les sociétés.

Au-delà de ce généreux souci, il était inévitable que l'interrogation sur le sens du « libéralisme » de Montesquieu fût liée d'une part à ce qu'on pouvait en extraire comme appoints dans la configuration espace public/opinion, et d'autre part à une reprise en compte de l'esprit de ses conceptions économiques et sociales. Sur le premier point, l'entreprise, réellement anachronique, a produit des analyses qui, à notre avis, n'ont ni pertinence ni validité⁸⁰. Sur le second, une fois reconnue l'impossibilité de placer Montesquieu dans la ligne du seul « constitutionnalisme » (c'était fait depuis longtemps) comme dans la ligne du pur « individualisme possessif », tel qu'il finit par se développer jusqu'à Adam Smith, ou dans la conception libérale restrictive de Constant, les questions soulevées étaient plus fructueuses : il fallait reprendre en compte dans cette interrogation nécessaire, des aspects importants de sa recherche. Nous en avons évoqué des éléments essentiels⁸¹.

3) Enfin, c'est Montesquieu européen – les actes du colloque de Gênes en témoignent – qui a été mis en vedette : un Montesquieu arraché aux mythologies héritées de Strabon, et quelque peu purifié de son « eurocentrisme »⁸². On pourrait, et c'est un peu ce que nous avons fait, forcée-

79. On est là au cœur du débat présent. Pierre Manent, *La Cité de l'homme*, Paris, Flammarion, 1997, en pose les principes, et la traduction française (Paris, PUF, 1993) de l'ouvrage de J.G.A. Pocock, confronté à Thomas L. Pangle, *Montesquieu's Philosophy of Liberalism, a Commentary on the « Spirit of Laws »*, The University of Chicago Press, 1973, en fournissait des points d'ancrage essentiels. Voir Bernard Manin, « Montesquieu et la politique moderne », *Cahiers de philosophie politique*, Université de Reims, 1985. Céline Spector, dans « *L'Esprit des lois*, entre libéralisme et humanisme civique », donne une image un peu plus ondoyante du libéralisme de Montesquieu (*Revue Montesquieu*, n° 2, 1998). Il faut souligner que ce débat est fondamentalement différent de la position traditionnelle « anti-hobbesienne » (voir encore Sergio Cotta, « Montesquieu e la libertà politica » dans *Leggere « L'Esprit des lois »*, ouvr. cité).

80. Keith Baker en a donné un exemple évident en utilisant le chapitre 27 du livre XIX de *L'Esprit des lois*. Voir « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, janvier-février 1987.

81. La tension entre modération des États politiques modernes, limites du politique et liberté, est déjà au cœur des études « économiques » citées plus haut.

82. Voir l'étude de Pierre Rétat, déjà citée, sur l'Europe de Montesquieu.

ment, en parlant des études sur le rapport de Montesquieu à son époque, faire rentrer beaucoup d'études dans l'aspect «information»⁸³. Mais bien des travaux montrent que l'interrogation sur l'Europe de son temps semble conduire Montesquieu au seuil de démarches – et de difficultés – intellectuelles qui nous sont vivement présentes⁸⁴. L'essentiel paraît être de ne pas oublier qu'on risque un malentendu, si on ne saisit pas ce qu'est pour lui l'espace du politique, et qu'on le confond avec les délimitations de l'espace historico-politique.

De Montesquieu écrivain à Montesquieu philosophe et de Montesquieu philosophe à Montesquieu «écrivain politique»

De l'étude de Montesquieu «moraliste», caractérisation qui permet quelquefois de désigner simplement un dépassement prudent et mesuré des simples belles-lettres⁸⁵, à Montesquieu «grand écrivain» selon les canons de l'histoire littéraire traditionnelle, il y a une continuité d'étude, qui ne se dément pas, entre stylistique à la française et explication de textes, réflexion – fort difficile – sur le «genre» de ses œuvres et recherche de parentés et d'influences⁸⁶. On rappellera que les travaux de Corrado Rosso changèrent déjà largement l'approche en la matière, et, depuis, on a souvent voulu souligner, par delà un débat sur le «rococo» passé au second plan, le contexte esthétique dans lequel se sont formés, inséparablement, langage et pensée⁸⁷.

Mais la conception du rapport pensée/langage et l'étude des textes ont pris depuis une vingtaine d'années une autre dimension; et un tout autre mouvement, souvent parti de l'interrogation sur les *Lettres persanes*, s'est fait jour depuis les réflexions de Jean Starobinski que nous avons mentionnées. Entre affabulations, approfondissements métaphoriques et

83. On peut renvoyer à de nombreux articles au même colloque, *L'Europe de Montesquieu*.

84. L'article de Gérard Mairet, «L'esprit général» et la constitution de la *respublica* européenne», pose clairement et sans concessions la question de l'utilisation de la pensée de Montesquieu en la matière, *Revue Montesquieu*, n° 1, 1997. Voir aussi Jean-Patrice Courtois, «L'Europe et son autre», dans *L'Europe de Montesquieu*.

85. Le contenu et la manière de l'ouvrage de Corrado Rosso ne sont évidemment pas en cause. Voir ci-dessous.

86. Voir Laurent Versini, «La phrase miroitante de Montesquieu dans les *Lettres persanes*», dans *Mélanges offerts à Frédéric Deloffre*, Paris, Sedes, 1990; Sylvain Menant, «Sur le genre littéraire de *L'Esprit des lois*», dans *Thèmes et genres littéraires au XVIII^e siècle, Mélanges offerts à Jacques Truchet*, Paris, PUF, 1992.

87. Voir par exemple Jean Ehrard, «Esthétique et philosophie des Lumières: la chaîne de *L'Esprit des lois*», *Lendemains*, n° 62, 1991, repris dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité.

ellipses, entre jeu sur le discontinu et chaînes secrètes protéiformes, une pensée point tout à fait dévoilée se laissait sensiblement percevoir, mais comme point de fuite efficace, et non comme origine ou horizon lourdement limitatif. Certaines références, que nous avons données plus haut, sur les nouvelles études en témoignent. On peut en donner d'autres sur les *Romains*⁸⁸. Et à l'aboutissement, on trouve une interrogation féconde sur la notion de chaîne secrète rapportée à *L'Esprit des lois*, qui renvoie à la fois à l'autonomie du lecteur et à l'éducation de cette autonomie, par une *askèsis* intellectuelle et une initiation efficace au plaisir de penser. Assurément, le caractère d'«œuvres de pensée» dont nous avons maintes fois après Claude Lefort rappelé le caractère stratégique (des œuvres de savoir auxquelles le rapport au langage est essentiel dans leur objet même), conduit à explorer ces voies encore et toujours. On a essayé de rendre sensibles les rapports problématiques de Montesquieu avec le récit historique autant qu'avec le genre historique, le développement de son argumentation et de son style argumentatif en infraction raisonnée par rapport aux figures rhétoriques de discours et de pensée, le rôle de la dramatisation dans l'élaboration de l'analyse politique et historique⁸⁹. Tout cela ne fait pas de Montesquieu, à l'évidence, quelqu'un qui est un grand écrivain «par surcroît», ni quelqu'un qui est, en fin de compte, «surtout» un écrivain. Dans ce groupe d'étude fondées au départ sur l'approche d'un langage on peut distinguer trois pôles, qui souvent communiquent, ou se définissent réciproquement.

Il y a d'abord un type d'analyse qui parcourt l'espace (parfois difficile à apprécier) entre la *Begriffsgeschichte*⁹⁰ et les relevés lexicaux. L'objectif, bien évidemment, est d'intégrer les éléments de cette démarche⁹¹, et de les relier à l'analyse d'une écriture et d'un style philosophique (Kant nous pardonne!), inséparablement⁹². Ainsi ne nous a-t-il pas paru inutile de mon-

88. Voir pour les métaphores «harmoniques», par exemple, Caroline Jacot-Grapa, *L'Homme dissonant au XVIII^e siècle*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1997. Dans un sens inverse, ou à peu près, voir G. Saccaro del Buffa dans *Storia e ragione*, ouvr. cité, «Le passioni come artificio storiografico nelle Considerazione».

89. Nous avons essayé d'analyser les rapports complexes de Montesquieu avec la narration historique dans «Possibilité et impossibilité du récit historique : le cas de Montesquieu», dans *Le credibili finzione della storia*, a cura di Daniela Galligani, Centro editoriale toscano, Bologne-Florence, 1996.

90. Comment traduire le terme allemand ? Il faut lui laisser la marque de son origine culturelle. On renverra aux travaux de Melvin Richter, et en particulier à *The History of Political and Social Concepts. A Critical Introduction*, New York University Press, 1995, et à l'introduction de Rolf Reichardt au *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680-1820*, Band 1, Munich, Oldenbourg, 1985.

91. Voir *Le Langage des Lumières*, Paris, PUF, 1995, où sont reprises deux études sur «Modération» et «Mœurs», écrites pour le *Handbuch politisch-sozialer...* cité dans la note précédente.

92. *Ibid.* ; voir notre étude sur le «style du traité» à propos de *L'Esprit des lois*. Voir aussi J.-P. Courtois, «Des voix dans le traité : de l'esclavage des nègres à la très humble remontrance», *Revue Montesquieu*, n° 1, 1997.

trer «en relief», par rapport à une longue période, comment Montesquieu avait été le seul à faire de «modération» ou de «mœurs» de vrais concepts politiques. On peut aussi, en combinant cela avec l'étude des manuscrits, comprendre comment le «traité» de Montesquieu est à mille lieues du style et de l'écriture, au sens que Barthes donnait à l'expression à l'époque du *Degré zéro*, des traités de droit naturel⁹³. Mais surtout, est apparue pleinement la nécessité de l'approfondissement de cette poétique de *L'Esprit des lois* que Jacques Proust appelait de ses vœux et dont il traçait des lignes essentielles⁹⁴. Cette poétique devait aboutir à des travaux récents, qui l'arrachent des enracinements rhétoriques trop formels, et tentent de nous conduire à une sorte de «métaphysique» (au sens élogieux où Diderot ou D'Alembert emploient le terme) de l'écriture et du penser de Montesquieu : nous allons y revenir. Mais il faut peut-être admirer d'abord une coïncidence assez étonnante : ce mouvement est parallèle à la résurrection de l'œuvre de Victor Klemperer – dont toute la destinée tendra, dans le malheur et l'héroïsme, bien des années après son grand travail sur Montesquieu, à une analyse de l'inscription de la pensée et de l'idéologie dans un langage⁹⁵. Car c'est Klemperer qui vit le premier l'importance de l'affabulation et de la manière et du contenu de *l'Histoire véritable* avec les grandes perspectives futures⁹⁶. Et si on peut trouver un peu généralisante sa manière d'étudier le style de la philosophie chez Montesquieu, qu'on songe qu'il était le contemporain d'une histoire des idées à laquelle il est arrivé de faire plier la pensée et l'histoire de la pensée de celui-ci en tous sens, à partir de pensées détachées, de procédés citationnels, et d'analyses de «contenu».

Il faut donc revenir à l'importance de la poétique de la pensée, qui est non pas le prolongement, pour nous, de cette recherche, mais un des aspects de la tentative – ou de la nécessité – d'aller au-delà d'une conception trop limitée de l'histoire des idées. Au-delà des ressources de la sémantique, et de la poétique moderne, ce serait même à une «poétique des concepts» qu'il nous faut accéder⁹⁷ et, par là, exclure salutairement une fiction philosophique qui considère le développement d'un système à

93. On renverra à l'étude de la matérialité du manuscrit dans le *Spécimen* de l'édition (livres I et XIII).

94. «Poétique de *L'Esprit des lois*», repris dans *L'Objet et le Texte*, Genève, Droz, 1980.

95. Voir l'étude d'Edgar Mass, «Le Montesquieu de Victor Klemperer (1914-1915)» dans *Revue Montesquieu*, n° 1, 1997. On doit renvoyer évidemment à *LTI, La langue du troisième Reich*, dont on a tenté une traduction française, Paris, Albin Michel, 1996.

96. Alberto Postigliola a étudié *l'Histoire véritable* comme «prélude épistémologique» à *L'Esprit des lois*. Voir *Lectures de Montesquieu, Cahiers Montesquieu*, n° 1.

97. C'est évidemment au livre important de J.-P. Courtois, *Inflexions de la rationalité dans «L'Esprit des lois»*. *Écriture et pensée chez Montesquieu*, Paris, PUF, 1999, que nous nous référons ici.

partir d'une cohérence a posteriori, qui a en fait pour impératif premier les nécessités de l'exposé didactique. L'analyse d'une écriture⁹⁸ et celle d'un penser (qu'on nous pardonne ce germanisme indispensable) dépendent dans ce parcours d'une démarche qui veut se distinguer nettement de la conception d'un Montesquieu déductif, constructeur d'une pensée, et butant sur des contradictions et des compromis nécessaires, mais qui montre un Montesquieu mettant en œuvre ses formulations et ses principes premiers (dans l'ordre de l'exposition finale, tout de même, ce qui n'est pas sans poser problème...) pour pratiquer un «art des idées», à travers modalisations, différenciations aspectuelles, déplacements sémantiques, dans la confrontation constante avec les tensions d'une rationalité qui ne peut être une, au sens ordinaire : tensions non masquées, mais objets de «discriminations» au sein même de l'écriture.

Ce point de vue est novateur et capital. Mais cela rejette-t-il dans l'ombre, ou en position subordonnée, Montesquieu «écrivain politique»? On est tenté de dire que ces termes, que Rousseau emploiera le premier à propos de l'abbé de Saint-Pierre, et dont le sens, on l'admet volontiers, fait problème, ne conviennent pas vraiment à l'auteur de *L'Esprit des lois*. Nous reprendrons ici ce que Claude Lefort entend par «écrire à l'épreuve du politique», qui ne s'applique certes pas tel quel évidemment à l'œuvre de Montesquieu et à ses intentions bien claires, mais qui, à la réflexion, en éclaire l'enjeu, la manière et les risques, auxquels il n'a pas échappé. Rapport à son temps, mais aussi à son passé et à son avenir, conscience de livrer sa pensée à toutes sortes de contresens possibles, malveillants ou imbéciles, à des utilisations inadmissibles. Donc, nécessité de recourir aux ressources d'une «parole singulière, mobilisée par l'exigence de déjouer les pièges de la croyance ou de se soustraire aux prises de l'idéologie» et de «se porter toujours au-delà du lieu où on l'attend»⁹⁹. Assurément, le Président qui n'avait point «l'esprit désapprobateur» voulait rendre compte à chacun des «raisons de ses maximes.» Mais cela n'implique pas qu'il n'ait pas couru à sa manière les risques dont parle Lefort, que sa poétique, son usage et son invention d'un langage ne soient pas constamment habités par eux. Autre tâche à affronter...

98. En un sens différent du premier sens qu'il a chez Barthes que nous avons utilisé plus haut.

99. Claude Lefort, *Écrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, préface; rééd. Presses-Pocket, coll. «Agora», 1995, p. 11.

Éloignements, absences, silences

On doit cependant revenir dans cette évocation de vingt-cinq ans de travaux, aux constats les plus terre-à-terre : hormis ce qui concerne et entoure les trois œuvres majeures, très peu de choses ont été écrites, depuis la fin des années 70, sur ce qui va former les deux tiers de la nouvelle édition des *Œuvres complètes*.

Il y a, assurément, des exceptions, des pistes nouvelles. L'importance accordée à des textes secrets comme l'*Histoire véritable* le montre. La généalogie des divers aspects de la pensée politique se précise en relation avec l'*opus magnum* : on a pu montrer que le mémoire de 1715 sur les dettes de l'État évoquait déjà une ligne fort intelligente de la politique des richesses à laquelle Montesquieu resterait fidèle, et que de *La politique des Romains dans la religion* à la pensée de la tolérance dans *L'Esprit des lois*, il y avait un itinéraire, en marge de Machiavel et de Bayle, qui avait une originalité propre par rapport aux revendications des «libertinages». Sans doute les essais et discours académiques attendent-ils des études, arides et minutieuses, certes, encore plus complètes dans leur contexte. Mais c'est un des moyens de progresser dans les questions du statut des savoirs et filiations philosophiques. Nous avons évoqué, à propos des rééditions, des aspects de l'œuvre romanesque : on se référera ici plus largement à la fiction politique¹⁰⁰. Quant aux *Voyages*, on peut les prendre comme un récit ou même par endroits, des ébauches de roman¹⁰¹. Mais nous savons tous qu'il s'agit d'un «genre», ou plutôt d'une étape dans la vie sociale et intellectuelle qui répond à des normes, nationales et européennes, et qui s'en écarte. Reste enfin la question des recueils, des ébauches, des projets abandonnés : on voit se dessiner des tentatives intéressantes, pour suivre à la trace «M. Zamega» ou la *Bibliothèque espagnole*¹⁰²... Ce titre nous conduit à dire qu'une étude systématique de la présence de Montesquieu dans les périodiques éclairerait aussi tout cet aspect : nous voici au seuil de la question de la «réception» ...

100. Sur le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, voir Corrado Rosso, «Silla, tirane bello, o un peccato di giovinezza di Montesquieu», *Atti dell'Accademia delle scienze dell'Istituto di Bologna*, 1989 (vol.LXXVIII). Il n'est pas indifférent de confronter à tous niveaux les diverses formes et les différents genres de la fiction politique : dialogue, roman, lettre, etc.

101. Voir Peter Conroy, «Reading Montesquieu's *Voyages* as a novel», *Studies on Voltaire*, n° 305, Oxford, 1992.

102. Catherine Volpilhac-Augier, à partir de son expérience de la réédition du *Catalogue de la bibliothèque de Montesquieu*, de sa connaissance des recueils, et des «nouveaux» manuscrits, l'esquisse dans un article à paraître dans un recueil de l'ITEM : «Montesquieu en ses livres, une bibliothèque à recomposer».

Montesquieu après Montesquieu

Depuis que Hans Robert Jauss a fondé une théorie littéraire et une esthétique sur le concept de réception, le terme est souvent venu tout bonnement se substituer à celui de «fortune», jugé vieillot et académique. Mais il faut bien, avant de prétendre «théoriser», s'acquitter des dénombremments, au sens large, partir des inventaires indispensables, raisonnés mais aussi faisant leur part aux contingences et aux opportunités, approfondir des études «topiques». On peut d'ailleurs montrer, s'agissant de Montesquieu, que cela peut déboucher sur une utilisation rigoureuse – et critique – de cette démarche théorique, sans doute beaucoup plus complexe s'agissant de «l'œuvre de pensée» que pour la fiction, malgré d'apparentes facilités.

Les données, qu'elles soient prises telles quelles, ou insérées dans une histoire culturelle, dont le sens se dessine au fur et à mesure qu'on les recueille¹⁰³, concernent d'abord l'histoire, en plein essor, et d'une importance capitale, des éditions¹⁰⁴ et des traductions¹⁰⁵, à quoi on peut ajouter un ou deux éléments sur le rôle de la presse périodique. On peut en faire entrer le bilan en composition avec un fait très vite visible, qui n'est qu'apparemment latéral. Ce que nous connaissons de mieux en mieux, de la façon la plus détaillée et la plus fine, concerne l'Italie. Est-ce dû aux vocations de chercheurs, inégales, suivant les pays, ou aux prolongements d'un «effet Beccaria»? C'est un point de vue de première approche, et ce que nous appelons «effet Beccaria» ne saurait être attribué à la seule importance d'une individualité: de savants travaux ont montré comment dans le travail de constitution de l'identité culturelle et politique de la nation italienne moderne la pensée de Montesquieu avait joué un rôle très

103. On entend ici histoire culturelle dans un sens plus large que celui que donne au terme Roger Chartier dans *Les Origines culturelles de la Révolution française*, et plus proche de la pratique d'Edgar Mass, qui traite ces «données» établies autant que recueillies dans une perspective qui est bien celle de la réception, faisant intervenir à la fois lecteur «réel» et lecteur implicite. Voir «Die Leser des *Esprit des lois*», dans *Jahrbuch für internationale Germanistik*, 7, 1975, «Zur Professionalisierung der Literatur in der Aufklärung. Montesquieu und die Leser des *Esprit des lois*», *Wolfenbütteler Studien zur Aufklärung*, 1976; *Literatur und Zensur in der frühen Aufklärung. Produktion, Distribution und Rezeption der «Lettres persanes»*, Frankfurt, *Analecta romanica* 44, 1981.

104. Éditions: Robert Shackleton en avait donné l'esquisse, dans *Storia e ragione*, ouvr. cité. On trouvera dans le numéro spécial de la *Revue française d'histoire du livre* (n° 102-103, ouvr. cité) de nombreuses études sur la question; rappelons une étude exemplaire: Edgar Mass, «Le développement textuel et les lectures contemporaines des *Lettres persanes*», *CAIEF*, 35, 1983. Voir aussi Alberto Postigliola et Domenico Felice, «La fortune bibliographique de Montesquieu en France et en Italie» *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989. Pour les traductions, voir notamment Nadia Plavinskaïa, «Les traductions russes de Montesquieu», dans *L'Europe de Montesquieu*.

105. Edgar Mass, «L'image de Montesquieu dans le *Journal Encyclopédique*», dans *Livres et Lumières au pays de Liège*, Liège, 1980.

important¹⁰⁶. Voilà qui ferait réfléchir à la notion d'histoire intellectuelle comparée, et qui contribue surtout à penser celle-ci dans sa différence avec l'histoire politique et institutionnelle directe.

S'agissant des réponses ou des références qu'ont trouvées ou n'ont pas trouvées à leurs interrogations ou à leurs convictions les «écrivains politiques» qui se sont mesurés à *L'Esprit des lois*, nous avons été conduit à évoquer nos contemporains immédiats à propos de l'interprétation de sa pensée juridique, sociale, économique, politique. On se bornera à envisager ici, à part, la «fortune de Montesquieu», comme on disait, dans la période qui s'étend de sa disparition jusqu'à l'avènement des démocraties occidentales modernes – disons la fin du XIX^e siècle. Des études récentes semble ressortir qu'on peut distinguer quatre points de vue, qu'il ne faut pas traiter chronologiquement, si on veut discerner le plus important et le conjoncturel.

On serait tenté de dire que 1789 oblige, et que c'est le conjoncturel qui a conduit à tant de travaux sur le rapport Montesquieu/ Révolution française. Ce serait superficiel. L'examen des recueils, des articles, des ouvrages consacrés au sujet révèlent des questionnements en beaucoup plus longue durée : 1989 oblige¹⁰⁷. La conception centrale de la célébration du bicentenaire (la Révolution française fondatrice des droits de l'homme) a joué un rôle non négligeable¹⁰⁸ : il n'est pas évident à nos yeux que cette perspective ait enrichi notre connaissance critique. Il y a eu des travaux – trop peu nombreux, peut-être, étant donné l'importance que prirent Tocqueville – et Burke – dans le bicentenaire, sur les rapports étroits mais complexes de Montesquieu avec la pensée des pères fondateurs de la Révolution américaine¹⁰⁹ : les Insurgents, de Diderot-Raynal à Mably et à

106. Voir l'ouvrage de Corrado Rosso, *La Réception de Montesquieu ou les silences de la harpe éolienne*, Pise, Paris, Nizet, 1985, et celui de Domenico Felice, *Modération et justice, Lectures de Montesquieu en Italie*, Bologne, Fuori-Thema, 1995. Voir aussi Jean-Patrice Courtois, compte rendu dans le *Bulletin de la Société Montesquieu*, 1991, du livre de Franck Herdmann *Montesquieu in Deutschland im 18. und beginnenden 19. Jahrhundert*, Zurich, Olms Verlag, 1990.

107. On renverra au numéro de la revue *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989, dirigé et coordonné par Jean Ehrard et moi-même.

108. Voir Laurent Versini, «Montesquieu et les Droits de l'homme», *Revue des sciences morales et politiques*, 1989, t. 44, n° 1 ; Jean Goldzink, «Les droits naturels dans l'œuvre de Montesquieu», *La Famille, la Loi, l'État, de la Révolution au Code civil*, textes réunis par I. Théry et C. Biet, Paris, Imprimerie nationale, 1989 ; Simone Goyard-Fabre a présenté un point de vue philosophique plus englobant avec «La signification politique de l'universelle légalité dans *L'Esprit des lois*», *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989.

109. Voir Paul Vernière, «Montesquieu et la constitution américaine», *Travaux de littérature*, ADIREL, Paris, 1989 ; Jean Loubet, «Le constitutionalisme de Montesquieu et l'opinion des Pères Fondateurs des États-Unis», *Actes de l'Académie Montesquieu*, Bordeaux, 1990 ; Paul Dubouchet, «L'influence de Montesquieu sur les Pères Fondateurs», *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n° 3, 1989.

Démeunier, ont un rôle essentiel entre 1780 et 1789 : des études à entrées multiples sont tentantes. Du point de vue des recueils de textes d'époque et de la connaissance de leur situation, on dispose de bases étendues¹¹⁰. Mais de fait, à quelques exceptions près, dues à des «décalsages historiques»¹¹¹, on voit se concentrer une bonne part des études sur des sujets classiques : au-delà des centres de gravité politiques et idéologiques de la célébration, la question de la représentation et de la délégation de souveraineté, et de la notion moderne de constitution¹¹², et surtout l'héritage de Montesquieu dans la pensée politique post-thermidorienne. Ce dernier point concerne essentiellement Condorcet, et l'émergence alors officialisée et consacrée de son ouvrage majeur. Problème délicat : il faut essayer de réduire malgré son commentaire peu amène sur *L'Esprit des lois*, l'incompréhension du point de vue de Montesquieu par Condorcet et les faire se rejoindre, ou à peu près, dans un idéal politique et humain¹¹³... Nous n'avons pas de raisons de cacher notre scepticisme personnel : non seulement la sphère du politique telle que l'envisage Condorcet relève d'une tout autre dimension, mais cette idée, qui est aussi sous d'autres espèces, l'aboutissement de l'*Aufklärung*, de l'éducation du genre humain, ne saurait faire partie pour Montesquieu de la sphère du politique, dans les temps modernes, sans une infinité de médiations : il est un penseur beaucoup plus moderne que Condorcet.

Pour se donner quelque lumière sur les implications de ces choix et sur ces difficultés, il n'est pas inutile de mettre en série les trois autres perspectives : la naissance du libéralisme moderne, son destin au XIX^e siècle et au-delà, et, enfin, ce qui est pour nous le relais essentiel, et, paradoxalement, le plus proche : la présence de Montesquieu dans la pensée de l'époque des Lumières triomphantes.

110. Voir Marcel Dorigny, *Montesquieu dans la Révolution française*, Paris-Genève, Slatkine-EDHIS, 1990, 4 vol.

111. Voir Domenico Felice, «Note sulla fortuna di Montesquieu nel giacobinismo italiano», Firenze, Centro editoriale toscano. Repris dans *Moderation et justice*, ouvr. cité.

112. Le livre de Gérard Mairet, *Le Principe de souveraineté, histoire et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard, Folio-Essais, 1977, est important pour évaluer et situer la portée du débat. Voir aussi Simone Goyard-Fabre, «L'idée de représentation à l'époque de la Révolution française (Montesquieu, Rousseau, Sieyès)», *Études françaises*, Montréal, 1989, et Edgar Mass, «Montesquieu und die Entstehung des Grundgesetzes», *Gewaltentrennung im Rechtsstaat zum 300 Geburtstag von Charles de Montesquieu*, Vorträge und Diskussion der 57 Staatswissenschaftlich Fortbildungstagung 1989, herausgegeben von Detlef Merten, Berlin, Duncker und Humboldt, 1989.

113. On doit se reporter à la traduction de l'ouvrage de Keith Baker, *Condorcet, Raison et politique*, Paris, Hermann, 1988. Voir aussi Jean Ehrard, «L'aune ou le mètre», article des *Mélanges offerts à Jacques Proust* repris dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité; Catherine Kintzler «Condorcet critique de Montesquieu et de Rousseau», *Bulletin de la Société Montesquieu*, n° 6, 1994; Jean Ehrard, «1795, année Montesquieu?», repris dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité; Michel Troper, «Montesquieu et l'an III», *Revue Montesquieu*, n° 2, 1998.

S'agissant du «libéralisme», nous avons largement évoqué la question de l'interprétation «libérale» contemporaine. Ici, il s'agit de sa généalogie politique. La relation et la confrontation Benjamin Constant/Montesquieu occupe une place essentielle. Il n'y a pas de filiation «directe», à supposer que pareille chose puisse exister en philosophie politique, qui unifierait un «constitutionalisme» et un libéralisme né chez Constant de l'expérience de la tyrannie usurpatrice autant que de la réflexion sur ce qu'il appelle «autorité sociale» (le pouvoir au nom de la volonté générale), dont il trouve la source chez Rousseau (sa véritable «relation» avec le XVIII^e siècle) : nous avons nous-même essayé de montrer que sa conception de la liberté politique était en fait en rupture avec Montesquieu ; et chez ce piétiste occasionnel, de tempérament ou de conviction, lecteur de Herder, qui tourne le dos à Condorcet, il n'y a pas non plus de communauté réelle avec Montesquieu, et cela se voit même dans son interprétation du chapitre du livre XXIX des *Lois* sur «les idées d'uniformité», qui l'enthousiasme¹¹⁴. On eût attendu davantage, nous l'avons dit et nous y reviendrons encore, sur Tocqueville et Montesquieu, Tocqueville qui plaçait Montesquieu dans une triade inspiratrice très particulière auprès de Pascal et de Rousseau¹¹⁵. Les juristes, les spécialistes de droit public et de droit constitutionnel ne portent plus un intérêt majeur à l'influence de Montesquieu sur nos institutions politiques, surtout depuis qu'Eisenmann a montré ce qu'était *de facto* la nature des rapports des pouvoirs, et encore plus s'agissant de la Troisième République. On voit plutôt évoquer une sorte de parrainage spirituel chez les élites politiques du passage difficile à la démocratie libérale¹¹⁶. Toutefois, on a réussi à aller plus loin en analysant le processus d'appropriation, ou de tentative d'appropriation par la fragile légalité républicaine naissante, ou en repérant la marque de la pensée de Montesquieu sur les savoirs – les futures sciences humaines à la française, la sociologie, si suspecte, parfois – qui viennent étayer à la fois l'assise intellectuelle et la légitimité sociale du nouveau corps politique¹¹⁷. De fait, par paradoxe, c'est l'examen renouvelé

114. G. Benrekassa, «De Montesquieu à Benjamin Constant : la fin des Lumières?», *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989. Mauro Barberis, «Constant e Montesquieu, o liberalismo e costituzionalismo», *Annales Benjamin Constant*, n° 11, 1990.

115. «Il y a trois hommes avec lesquels je vis un peu tous les jours, c'est Pascal, Montesquieu et Rousseau». Lettre à Kergolay du 10 novembre 1836, dans *Œuvres complètes*, XIII, 1, p. 148.

116. Voir Simone Goyard-Fabre, «Édouard Laboulaye, légataire de Montesquieu : la république constitutionnelle», *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989. Voir Michel Troper, «L'évolution de la notion de séparation des pouvoirs», *Bulletin de la Société Montesquieu*, n° 3 1990.

117. Voir, par exemple, Catherine Larrère, «Montesquieu républicain ? De l'interprétation universitaire pendant la Troisième République», dans *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989, et «Le gouvernement de la loi est-il un thème républicain?», *Revue de synthèse*, 4^e s., n° 2-3, avril-septembre 1997 et aussi Luc

du rapport souvent conflictuel avec les Lumières triomphantes qui importe le plus dans l'évaluation du rapport de la pensée de Montesquieu avec les problèmes de l'État politique passé et à venir, encore insoupçonnable. La relation de Diderot, à travers un certain nombre de médiations décisives et de décalages salutaires avec l'inspirateur de ses débuts, la place et le rôle de *L'Esprit des lois* dans le corpus encyclopédique, la signification de la distance avec l'élitisme et l'étatisme voltairiens, la confrontation de son humanisme économique libéral avec l'essor et la crise de la pensée économique ou «économiste» : tout cela met en lumière de vrais enjeux philosophiques, et non des accommodements idéologiques de circonstance¹¹⁸. Sans doute apparaît-il, à notre sens, que c'est dans la relation et l'accord Diderot/Montesquieu – qui s'étend, comme on sait, à une confrontation Diderot/Montesquieu/Physiocrates dans les *Observations sur le Nakaz*, que se fait jour une triple problématique qui marque la limite de tout «libéralisme» : l'état virtuel de guerre de tous contre tous après l'institution des sociétés – l'impossibilité de récuser totalement Hobbes ; la difficulté indispensable d'instituer et de faire valoir des contre-pouvoirs ; la nécessité de penser toujours l'en-deçà, l'en-dehors, l'au-delà du politique, dans des termes réels et non dans l'idéologie d'une société civile où on les aurait étrangement à la fois sanctifiés et déniés, grâce à une utilisation de l'opposition sphère publique/sphère privée complètement mystifiée, ou au mythe de la possibilité d'une présence immédiate de l'impératif éthique¹¹⁹.

Il n'empêche : on ne peut plus vivre seulement avec Diderot et Montesquieu, et on se gardera d'éviter, pour finir, de poser une question trop attendue, quelque envie qu'on ait de l'écartier comme étrangère à la recherche historique, ou, d'un autre point de vue, comme suspecte d'historicisme facile. Qu'est-ce que lire et interpréter Montesquieu en cette fin de siècle ? Peut-on même encore le lire et le comprendre comme il y a

Fraisse, «De l'imitation à l'organicisme : Montesquieu à la lumière des sociologues en 1880», *Revue d'histoire littéraire de la France*, mars-avril 1989.

118. Voir entre autres sur ce point Catherine Larrère, «Droit de punir et qualification des crimes de Montesquieu à Beccaria», dans *Beccaria et la culture juridique des Lumières*, ouvr. cité, et aussi «Galiani lecteur de Montesquieu», dans *Éclectisme et cohérence des Lumières. Mélanges offerts à Jean Ehrard*, Paris, Nizet, 1992. Deux études de Jean Ehrard concernent respectivement l'*Encyclopédie* et Rousseau : «Deux lectures sur l'esclavage» et «Le fils coupable», repris dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité.

119. Sur le rapport Montesquieu/Diderot, on renverra à l'étude de Jean Ehrard sur «Diderot lecteur de Montesquieu» reprise dans *L'Esprit des mots*, ouvr. cité («La piété filiale»). La question est naturellement liée à un aspect essentiel de l'expérience russe : voir J.-C. Rebejkow, «Diderot lecteur de *L'Esprit des lois* de Montesquieu dans les *Observations sur le Nakaz*», *Studies on Voltaire*, n° 319, 1994.

trente ans, alors que les catégories qui permettaient de penser la politique et le politique sont en passe de disparaître ? Quel langage même pouvons-nous avoir en commun avec lui, s'agissant d'une liberté politique, dont l'existence et le statut social ne peuvent plus être les mêmes ? Montesquieu, recomposé, n'a été que trop « utilisé » comme actuel. L'usage qu'en fit Hannah Arendt pose quelques problèmes¹²⁰... En fait, ce ne sont pas les concepts communs à toute la philosophie politique occidentale classique, ceux de corps politique, de souveraineté, de citoyenneté, de nature et de principe des gouvernements qui peuvent à bien des esprits paraître frappés d'obsolescence, ce sont les réalités dont ils pouvaient procurer l'intelligence qui semblent éclater dans le passage à une dimension historique, à des enjeux de pouvoir, à des hiérarchies de domination d'un ordre complètement inédit : au point même que la notion de « philosophie politique » peut être récusée comme conceptualisant une mystification¹²¹, que l'idée de souveraineté – et l'existence d'un « peuple » (terme aujourd'hui quasi obsolète) semble privée de toute substance, non pas grâce à un dépassement « par le haut », mais dans sa base même¹²². Plus près de notre expérience quotidienne, ce qu'on attribue dans la tradition libérale moderne à l'influence de Montesquieu, la distinction et la hiérarchisation des pouvoirs, est en train de changer de sens et de fonction : formes et rapports possibles de l'exécutif avec le législatif, rôle propre du législatif, sans parler du troisième pouvoir, dont le poids social et l'exercice n'ont plus le même rôle dans l'équilibre des forces : ceux-là même qui ressassent en son nom la litanie de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ne la comprennent certes pas comme Montesquieu. Allons plus loin : nous sommes quelquefois tenté de penser qu'il peut en être de même pour tout ce qu'il a apporté de fondamentalement original dans la pensée des ensembles et politiques sociaux : la causalité « circulaire » qui constitue l'esprit général d'une nation, l'intelligence sans cesse remise à l'œuvre des limites de la puissance du politique (ce que nous avons appelé « l'inertie du social »), la conception centrale d'une modération complètement étrangère aux compromis du juste milieu, l'interrogation sur les rapports entre lois civiles et politiques, et même l'imminence constante du despotisme

120. Voir sur ce point dans la *Revue Montesquieu*, n° 2, 1998, l'étude d'Anne Amiel, « Hannah Arendt lectrice de Montesquieu », beaucoup plus favorable que nous à la réappropriation de la pensée de Montesquieu par H. Arendt.

121. On peut opposer sur ce point de vue Alain Badiou, *Abbrégé de métapolitique*, Paris, Le Seuil, 1998 et Blandine Kriegel, *La Politique de la Raison*, Paris, Payot, 1994.

122. Voir Antonio Negri, *Le Pouvoir constituant. Essai sur les alternatives de la modernité*, Paris, PUF, 1992. Voir également dans Étienne Balibar, *La Crainte des masses*, Paris, Galilée, 1997, comment se posent à nouveau et autrement les questions de Hobbes et de Spinoza sur l'au-delà de la *multitudo*.

tel qu'il le conçoit, au moment où le dialogue pour le progrès se ramène à une interrogation plus ou moins ouverte sur l'utilité de celui-ci, sous des formes sournoises.

Si on s'enfermait dans ce type de constatations, qui ne sont vraiment légitimes que si on les pense dialectiquement – en prenant en compte leurs limites de validité et la négativité qui les habite – on s'interdirait de comprendre comment *Le Prince*, ou les *Discorsi*, ont pu devenir, en eux-mêmes et non travestis, des textes fondamentaux de la pensée politique moderne, dans un monde qui n'avait plus grand chose à voir avec l'Italie du XVI^e siècle. Mais si on renonçait complètement à ces questions, on glisserait au mieux vers des modernisations métaphoriques, au pire vers une pensée «moraliste», vouée à des variations dans les redites. Affronter ces questions et les tenir à bonne distance pour qu'elles ne nous aveuglent pas, c'est le moyen d'achever de restituer un Montesquieu actuel, mais non d'«actualité», sans faire dans son œuvre deux parts. Un Montesquieu qui ait sa place dans notre culture non comme un allié occasionnel ou un fétiche vénérable, mais au même titre que Platon, ou Machiavel, précisément. Car tous les points qui ont été évoqués «contre Montesquieu» appellent leur réplique, et c'est dans l'intelligence de la relation entre ce que nous croyons être le révolu et ce que nous pensons être l'actuel, dans celle de leur partage, que la lecture, l'étude, l'interprétation reprennent vie. Lire Montesquieu comme on lit *La République*, ou le *Traité théologico-politique*, ou comme, en son temps et face à son temps, l'a lu Tocqueville, ou encore comme Max Weber, Leo Strauss, Gramsci ou Claude Lefort, ont lu Machiavel, devient possible : un Montesquieu libéré des litanies superficielles sur l'indépendance de la puissance de juger, des références constitutionnalistes, des annexions politiques déguisées en annexions culturelles. Il faut considérer que les grandes catégories de la politique classique, la pensée de la souveraineté et la conception du corps politique, aujourd'hui en crise grave, nous l'avons dit, rencontraient en Montesquieu les conditions de leur critique et, selon l'expression que nous venons d'utiliser, leurs limites de validité, avant même que ce qu'on a cru être leur déploiement dans l'histoire ne conduise à des impasses ou à des drames. Il faut penser que ce que Montesquieu appelle la liberté politique doit être rendu à sa complexité et à sa précarité : il a fallu bien du temps pour qu'on accepte de lire dans son intention le chapitre 27 du livre XIX des *Lois*, et, comme nous l'avons vu, on a tenté, par pure manipulation idéologique, d'en faire le paradigme de la démocratie d'opinion, dans sa version décente ; et on n'a pas encore, à notre sens, fait bénéficier complètement Montesquieu d'une critique de sa mise en couple avec «la

liberté des modernes», à quoi se résignera Benjamin Constant. Où peut s'actualiser une liberté politique, qui n'est jamais réductible à des conditions formelles et organiques, que peut-elle être au moment où risquent de disparaître la *Bildungsgesellschaft*¹²³ et la substance de la démocratie représentative – donc la citoyenneté, l'élitisme possible de l'une étant en fait la condition de la généralisation de l'autre? Comment repenser des pouvoirs distincts «subordonnés et dépendants»? Enfin, ce que fit jadis Tocqueville en redéfinissant le despotisme à la lumière de l'avènement de la société et de l'État moderne et en rapport avec ce refus de l'«uniformité», cette pensée de la différence aujourd'hui exposée à des périls inédits, il faut le refaire, assurément. De fait, le «despotisme asiatique», tout autant que le «pouvoir détaillé, régulier, prévoyant et doux» dont parlait Tocqueville, le xx^e siècle en a vu des actualisations brutales terrifiantes et surtout des combinaisons chimériques. Mais un autre avenir nous attend... Ce que montre alors le cas de Montesquieu, c'est qu'en amont, en quelque sorte, d'accouchements historiques douloureux, parfois atroces, l'aristocrate de l'esprit, philanthrope et humain, mais tout autant ironique et sans illusions, pouvait parvenir à une manière de penser librement qui garde valeur initiatique, une fois ce terme dépourvu de tout rapport au secret.

Il ne nous reste, évidemment, qu'à solliciter, sans guère d'espoir, l'indulgence de tous ceux qui jugeront que nous n'avons pas donné à leurs travaux et à leurs points de vue l'importance qu'ils méritent à coup sûr. Mais il est évident que cette étude, qui voulait coupler apports et chantiers, acquis et interrogations, problèmes et propositions, appelle leurs interventions et, le cas échéant, leurs répliques.

Georges BENREKASSA
Université de Paris 7-Denis Diderot

¹²³. On se permet d'utiliser tel quel, à cause de la complexité du mot *Bildung*, le terme dont se sert H.G. Gadamer, «société de la culture», risque de renvoyer à une nostalgie élitiste, et «société de la formation» à un plat pédagogisme.